



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

**Conseil Communautaire**  
**17 décembre 2020**  
**Dole - 18 h 30**

## PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70  
Nombre de procurations : 7  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 11 décembre 2020  
Date de publication : 25 décembre 2020

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux (sauf notice n°31), J.-L. Croiserat, J.-P. Cuinet, J.-M. Daubigney, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel (sauf notice n°17), F. Dray, G. Fernoux-Coutenet (sauf notice n°17), J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux (sauf notices n°21 à 25), T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien (jusqu'à notice n°34), J.-P. Lefèvre (à partir notice n°16), J.-L. Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand (sauf notice n°15), C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat (à partir notice n°13), L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.-M. Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte (à partir notice n°03), J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.-M. Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

**Délégués absents ayant donné procuration :**  
I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, J.-P. Lefèvre à J.-B. Gagnoux (jusqu'à notice n°15), O. Meugin à J.-P. Fichère, A. Pernoux à J.-Y. Roy.

**Délégués absents non suppléés et non représentés :**  
J.-L. Bonin, B. Chevaux (notice n°31), F. David, A. Douzenel (notice n°17), G. Fernoux-Coutenet (notice n°17), J.-B. Gagnoux (notices n°21 à 25), G. Ginet, J. Lagnien (à partir notice n°35), S. Marchand (notice n°15), A. Mathiot, C. Monneret, H. Prat (jusqu'à notice n°12), C. Riotte (jusqu'à notice n°02), E. Saget, J. Zasempa.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu BERTHAUD.

**M. le Président :** Si vous le voulez bien, nous allons commencer cette séance avec quelques explications que vous comprendrez facilement compte tenu du contexte sanitaire. Sachez que cette séance est restée publique, mais que nous avons limité le nombre de spectateurs. Traditionnellement, nous ne sommes pas au parc des Princes, mais nous avons dû limiter à 30 ou 40 personnes. Vous connaissez aussi la problématique du couvre-feu de 20 heures. Le public ne peut pas rester au-delà de 20 heures. En revanche, nous avons une dérogation, comme il s'agit d'une instance officielle. C'est pour cela que sur vos bureaux, vous avez une attestation qui vous permet de partir après 20 heures. Votre voiture ne se transformera pas en citrouille, cela devrait aller.

Deuxièmement, nous sommes en période un peu exceptionnelle. Le *quorum* est ramené à un tiers des présents. Même si tout le monde n'est pas encore arrivé, je vous propose de démarrer cette séance, sachant que le *quorum* est atteint.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. le Président** : Pour poursuivre la tenue normale de cette assemblée, il me revient de désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, selon l'usage, je désigne par ordre alphabétique Mathieu BERTHAUD qui est présent. Je suppose qu'il acceptera d'être secrétaire. Merci.

S'agissant des pouvoirs, Nicolas GOMET a donné pouvoir à Laetitia JARROT-MERMET, Olivier MEUGIN à Jean-Pascal FICHÈRE, Patrick JACQUOT à Maurice HOFFMANN, Annie PERNOUX à Jean-Yves ROY, Jean-Philippe LEFÈVRE à Jean-Baptiste GAGNOUX, Olivier LACROIX à Alain DIEBOLT, Isabelle DELAINE à Catherine DEMORTIER. D'autres arriveront peut-être en cours de route, mais voilà pour l'instant les pouvoirs que j'ai.

La suite de la séance m'invite à vous proposer d'approuver le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020**

**M. le Président** : L'avez-vous bien eu ? En avez-vous pris connaissance ? Avez-vous des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 septembre 2020.*

### **Communication des décisions prises par le Président**

**M. le Président** : Je dois aussi vous donner connaissance des décisions que j'ai prises dans le cadre de mes prérogatives. Vous en avez la liste. Je vais faire comme d'habitude, je vais vous épargner une lecture exhaustive. Vous avez tous les montants, les sommes, les prestataires, le nom des entreprises et le service pour lequel cela a été engagé. Je vous en épargne la lecture, vous ne m'en voudrez pas. Il y a donc une première partie concernant les décisions avec incidence financière, qui sont bien sûr naturellement inscrites au budget.

Dans la deuxième partie, vous avez les fournitures de services de télécommunication et les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande. Ce sont les commandes avec les grands opérateurs. Nous avons aussi les commandes publiques que nous avons passées concernant les garages pour la fourrière. Je vous signale la dernière qui est importante, qui a été passée avec la société TRIMIX. Nous avons lancé une étude de potentiel de consommation d'hydrogène sur le territoire. Nous n'avons peut-être pas eu l'occasion d'en parler en séance plénière, mais sachez qu'à l'issue d'une réunion que nous avons tenue avec le Préfet et les opérateurs à hydrogène sur le territoire, dont bien sûr essentiellement INOVYN, COLRUYT, MAHYTEC, et d'autres prestataires, nous avons convenu de faire cette étude qui va sortir début janvier pour poursuivre nos investigations en matière d'hydrogène. Si vous avez des questions, nous y reviendrons avec plaisir.

La dernière partie concerne les décisions sans incidence financière, des avenants, des prolongements d'avenants, etc. Vous avez le détail dans votre dossier. Je n'y reviens pas.

Avant de passer aux décisions prises par le Bureau Communautaire, pour les décisions que j'ai pu prendre, avez-vous des questions ou des observations ? Je vous écoute. J'essaierai de répondre à vos questions. S'il n'y a pas de question, je vous remercie. Nous en prenons acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.*

### **Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire**

**M. le Président** : Je poursuis avec la communication des décisions prises par le Bureau Communautaire. Là encore, nous avons passé, en fonction des pouvoirs confiés au Bureau, les modifications du tableau des effectifs et des attributions de subventions que nous avons pu décider,

que ce soit notamment au Fonds Régional des Territoires (FRT) pour lequel nous avons un avis favorable pour 40 500 euros, et pour le volet entreprise du FRT, 22 200 euros. C'est toute la politique d'accompagnement que nous faisons. Nous avons pris des initiatives propres à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais nous accompagnons, bien sûr, la politique mise en place par la région Bourgogne-Franche-Comté pour le soutien aux entreprises dans cette période un peu particulière que nous traversons. Avez-vous des questions sur ces décisions prises par le Bureau et dont vous avez la liste sous les yeux ? S'il n'y en a pas, je poursuis.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire.*

**M. le Président** : Nous avons un ordre du jour assez dense. Bien entendu, vous êtes libres de poser toutes les questions que vous souhaitez, bien naturellement. Nous allons commencer par le règlement intérieur.

### **NOTICE N° 01 : REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**M. le Président** : Là encore, je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive. Vous en avez pris connaissance. Premièrement, c'est la continuité quasiment à l'identique du règlement intérieur qu'il y avait précédemment. Pour les anciens, il n'y a pas de surprise. Vous avez pu regarder en détail la mise en place des commissions et les conditions. J'attire votre attention sur l'organisation des débats, puisque vous savez qu'ici, surtout pour les anciens, les débats ont tendance à dérapier. Pour éviter le dérapage, le règlement intérieur me donne le pouvoir de police de la séance, ce qui est bien logique, mais en plus, j'ai la capacité de ne donner la parole que deux fois par personne sur un sujet pour éviter que ce soit un dialogue infini.

Pour le reste, vous avez les prestations, des règles de présentation des questions orales. Je le dis, mais vous le verrez. Quelques-uns d'entre vous l'ont fait pour cette séance, lorsque vous avez des questions ou des précisions à demander, n'hésitez pas à les demander. Nous essayons de donner des réponses d'abord par email, mais nous pouvons évidemment y revenir en séance si les personnes le souhaitent. C'est fait pour cela. N'hésitez pas, les services sont là pour vous répondre, et moi-même en cas de besoin. Nous évitons de prendre des questions orales spontanées. Ceci dit, vous le saurez. Si je n'ai pas la capacité de répondre immédiatement, si cela demande des recherches, bien évidemment, je ne vous donnerai pas de réponse immédiate. Néanmoins, dans la mesure où cela peut se faire, nous ouvrirons les questions à l'issue de la séance ordinaire.

Voilà pour ce règlement intérieur. Je m'excuse d'être aussi court, mais je ne pense pas qu'il mérite une explication plus longue. Cela étant, je peux bien sûr répondre à vos questions. Ce règlement appelle-t-il des observations ou des questions de votre part ?

**M. VIVERGE** : Président, sans vouloir souhaiter des débats infinis, deux interventions, pour avoir un débat sain, cela me semble un peu court. La possibilité de trois interventions m'aurait semblé plus logique.

**M. le Président** : Nous sommes 84 ; 2 x 84 font déjà 168 interventions. Puisque tu prends la parole, cela me permet d'insister sur un point. Dans ce règlement intérieur, vous avez aussi la création de groupes politiques. J'avais été interpellé par quelques-uns d'entre vous, dont tu fais partie, pour créer un groupe. Le règlement intérieur fixe ainsi le nombre de personnes à quatre pour pouvoir créer un groupe politique. Dans la mesure où ce règlement intérieur est entériné ce soir, et que j'avais été sollicité au mois d'août, me semble-t-il, je prendrai acte de la création d'un groupe politique de quatre personnes qui m'avaient envoyé un courrier en son temps. Je l'officialiserai au prochain Conseil, les choses devant être approuvées avant d'être lancées. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BERNARDIN** : Bonsoir. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais lors du premier Conseil Communautaire, j'étais intervenu en représentant un groupe d'élus, en disant que l'on souhaitait que dans le cadre du Conseil Communautaire, il y ait un certain respect entre nous. J'aurais souhaité que cela transparaît dans le règlement intérieur, notamment au niveau de la police de l'assemblée (article 13, je crois). On pourrait indiquer que le Président veille à ce que les élus qui participent au Conseil Communautaire soient respectés (pas d'attaques personnelles, d'injures, etc.) Pour aller au bout de mon propos, si nous reprenons ce qui a été inscrit dans ce règlement intérieur, concernant le bulletin communautaire, il est indiqué, je cite : « *Le bulletin communautaire [...] commande que les articles soient rédigés dans un style courtois, objectif, respectueux et qui ne choque pas la*

*diversité des sensibilités.* » Cela me paraît très bien. Nous pouvons le faire aussi pour les interventions orales. C'est ma première intervention qui est complétée par une autre.

Dans ce règlement intérieur, par exemple, on ne parle pas des personnes extérieures qui pourraient intervenir, des personnes-ressources ou des spécialistes. Je crois que l'on en a eu dans le mandat précédent. Un médecin, qui ne faisait pas partie du Conseil Communautaire, était intervenu. Je pense aux réunions de Bureau où souvent, des bureaux d'études interviennent. Rien n'a été indiqué sur ce sujet. Ce serait bien de compléter en disant que peuvent être invitées au Conseil Communautaire et aux réunions de Bureau des personnes, dont nous aurions besoin des conseils. Voilà mes propositions.

**M. le Président** : Pour la première intervention, il me semble que ta remarque concernant le fait d'inviter à la courtoisie me paraît être une règle générale de savoir-vivre entre nous. Par ailleurs, le droit commun prévoit déjà que les propos injurieux ou diffamatoires sont évidemment répréhensibles, quelles que soient les instances, d'ailleurs. Après, c'est du savoir-vivre. Je trouve un peu puéril d'écrire des choses qui sont de bonnes règles. Il me semble que nous avons été élevés, les uns les autres, dans un respect républicain et citoyen qui veut que nous nous respections mutuellement. Qu'il y ait des débordements oraux ici ou là, nous savons que cela peut arriver. La nature humaine est ainsi faite. Je pense que l'écrire ne serait pas utile juridiquement. En tout cas, le droit est respecté. Je pense que nous devons plutôt respecter la courtoisie de bon usage, ce qui suffit là-dessus.

S'agissant des interventions extérieures, d'abord, nos séances ne sont pas ouvertes à l'extérieur. Lorsque la séance est clôturée, nous pouvons proposer à des sachants d'intervenir. Honnêtement, ce n'est pas la séance du Conseil Communautaire qui est chargée de faire venir les intervenants extérieurs, mais c'est plutôt la Conférence des Maires ou le Bureau, ce que nous avons fait régulièrement et ce qui continue. Néanmoins, cela relève de la police du Président. Il est évident qu'il serait inutile de renchérir là-dessus, puisque que quoi qu'il en soit, ce sera à l'initiative du Président qui fixe les ordres du jour et les contenus des séances. Tu as siégé au Bureau, tu sais comment cela fonctionne. Il est évident que nous sommes dans un esprit d'ouverture. Si des interventions extérieures étaient nécessaires, ce serait plutôt dans le cadre d'une Conférence des Maires, ce qui est le plus approprié, que dans le cadre de la séance elle-même du Conseil. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. BERNARDIN** : Comme j'ai droit à deux interventions, je reprends la parole.

**M. le Président** : Intervenir deux fois n'est pas obligatoire.

**M. BERNARDIN** : J'ai bien compris, et je m'arrêterai là, bien sûr. Je regrette que cette courtoisie n'apparaisse pas dans le texte du règlement intérieur. C'est dommage. Par la suite, si vous me voyez quitter les séances futures, au cours du mandat, vous saurez pourquoi, parce que je n'aurai pas apprécié que cette courtoisie n'ait pas été mise dans le règlement intérieur et qu'elle ne soit pas forcément respectée. Si vous ne me voyez pas quitter la séance pendant toute la durée du mandat, c'est que tu avais raison aujourd'hui, et que cela paraît être effectivement de nature à ne pas apparaître.

**M. le Président** : J'en prends bonne note. Ceci dit, je veux bien que nous écrivions des tas de choses, sauf que si nous indiquons cela, nous devons mettre des pénalités derrière. Si c'est simplement un texte, on va dire : « *le règlement intérieur vous appelle à plus de courtoisie* ». C'est gentil, mais si la personne continue à être discourtoise, je ne vois pas bien les moyens de pression que je peux avoir. Je ne suis pas un policier. J'ai le devoir de police, mais c'est tout. Ceci dit, c'est arrivé au mandat précédent, nous pouvons faire appel à la gendarmerie ou à la police pour faire évacuer la salle, par exemple, en cas de problème, mais chez les élus, c'est compliqué. Je compte sur la bienséance des uns et des autres pour respecter tout cela.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Ces observations étant quand même notées au procès-verbal, je mets au vote ce règlement intérieur. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 5 abstentions, approuve le règlement intérieur du Conseil Communautaire.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante. La parole est à Isabelle MANGIN pour la décision modificative.

## **NOTICE N° 02 : DECISION MODIFICATIVE**

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir. La décision modificative reprend les ajustements comptables nécessaires en vue de la correcte exécution du budget 2020, selon le détail ci-dessous. Vous avez tout le détail que je vais résumer. Au niveau du budget principal, il sera corrigé 69 000 euros au niveau du fonctionnement. Concernant le budget annexe ZAE, nous corrigeons 3 067 000 euros en fonctionnement et 2 800 000 euros en investissement. Au niveau du budget annexe Assainissement Affermage, nous corrigeons -100 000 euros au niveau du fonctionnement et 290 000 euros en investissement. Au niveau du budget annexe Assainissement Régie, nous corrigeons -27 000 euros en fonctionnement et 265 000 euros en investissement.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements de crédits apportés sur le budget 2020 tels que présentés en annexe.

**M. le Président** : Je vais juste ajouter un complément, parce que tout le monde n'est pas forcément grand spécialiste de finances publiques. Certains chiffres vous paraissent importants, mais je vous rassure. Pour les ZAE, c'est simplement parce que nous avons une gestion des stocks. Ce sont les variations de stocks que nous faisons par différence. La règle comptable veut cela. C'est pour cela que nous avons des chiffres importants. En ce qui concerne les budgets Eau et Assainissement, nous avons repris tous les budgets des communes dont nous avons repris les compétences. Il y a de nombreux ajustements. Je dois vous dire que tout n'est pas terminé. Vous verrez qu'il y a une partie où nous reprendrons les excédents 2019. Un gros travail reste à faire et que nous aurons à le partager. Vous savez que ce sont des budgets annexes, comme nous l'indiquons. De toute manière, ils doivent s'équilibrer quoi qu'il arrive. Comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises, nous allons travailler.

Maintenant que les choses ont bien avancé, que les transferts ont été effectifs, nous allons pouvoir mettre en place une politique tarifaire. Nous transmettrons déjà quelques éléments en cours de Conseil. Nous aurons des ajustements à faire, mais ce sont vraiment des reprises techniques en ce qui concerne ces budgets. Avez-vous des questions sur ces modifications budgétaires ? S'il n'y a pas de question, je mets l'ensemble des modifications au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les ajustements de crédits apportés sur le budget 2020.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante.

## **NOTICE N° 03 : DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2020**

**M. le Président** : Je vais rapporter cette question. Vous les connaissez tous, notamment dans les communes. C'est le fruit du passé. Les attributions de compensation (AC) sont venues lorsque la taxe professionnelle de l'époque a été remontée au Jura dolois, et la partie qui avait été prélevée sur les communes avait été reversée aux communes. Ce sont ces montants appelés « attributions de compensation ». Depuis, cela a bougé. À l'inverse, lorsqu'il y a eu les transferts de compétences, certaines sommes ont été imputées sur ces montants de telle sorte que le Jura dolois à l'époque, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole maintenant, ne reversait pas l'intégralité des ressources encaissées sur ces anciennes bases. Ces attributions de compensation sont ainsi ajustées.

Vous voyez que dans la liste, pour cette année, qui est une année de transition, pour les AC 2020, attributions de compensation de l'année 2020 que nous constatons à la fin de l'année, puisque nous constatons le réel, nous avons tous convenu de ne pas toucher les montants en 2020 par rapport 2019. Vous savez que nous allons engager un pacte fiscal et de solidarité à partir de janvier prochain. Dans le pacte fiscal, nous aurons des décisions à prendre. Nous verrons ce que nous déciderons. Devrons-nous toucher telle ou telle compensation ? Nous aurons des décisions à prendre ensemble. En tout cas, nous sommes dans un statu quo pour 2020.

Je vous demande simplement de prendre acte du montant d'attributions de 9 357 000 euros, décomposées en attributions positives, c'est-à-dire que ce sont des sommes que les communes doivent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, donc que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne reverse pas, pour 9 378 000 euros. À l'inverse, nous avons quelques communes qui ont des attributions négatives pour 21 000 euros, c'est-à-dire qu'elles reversent à la

Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela veut dire qu'elles avaient moins de compétences que ce qui a été repris. Elles sont donc redevables. Tout cela pourra bouger avec le fameux pacte, mais pour l'instant, nous sommes là-dessus. Avez-vous des questions sur les attributions de compensations ?

**M. SERMIER** : Monsieur le Président, mes chers collègues, les attributions de compensation représentent un moment important de la réalisation entre les communes et l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), donc la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisqu'elles ont historiquement compensé un certain nombre de compétences attribuées à la collectivité intercommunale. C'est une part conséquente à la fois du budget des communes et du budget de l'EPCI. Je ne peux pas, à cet instant où l'on évoque le futur en matière budgétaire, ne pas vous faire part de ma certaine inquiétude des relations que nous pourrions avoir, entre l'État et nos collectivités locales. Pourquoi est-ce que je vous le dis ? Je vous le dis en tant que parlementaire, parce que pour avoir participé encore cette semaine à la deuxième lecture du budget de notre pays à l'Assemblée nationale, ce budget a été voté il y a quelques heures maintenant. Il s'applique. Il est maintenant définitif.

Sans faire de politique politicienne, parce que ce n'est pas le lieu et ce n'est pas du tout notre habitude, nous pouvons remarquer que nous sommes vraiment sur un pilotage à vue en matière des collectivités locales. Vous savez que la réforme de la fiscalité locale, et notamment de la taxe d'habitation, a contribué quasiment à un chamboule-tout de la fiscalité. Au niveau des communes, nous allons maintenant percevoir une part importante de la taxe sur le foncier bâti que les Départements percevaient, mais il se trouve que dans des communes comme les nôtres dans le département du Jura, nous allons percevoir plus sur la fiscalité des habitants que ce qu'elle sera donnée au niveau des collectivités. Nous voyons beaucoup cette surcompensation de la part des habitants dans les zones rurales pour avoir finalement une dotation bien supérieure en Métropole. Quelques parlementaires ont pu s'en inquiéter.

Cette question a également été posée par les sénateurs en son temps, qui avaient d'ailleurs proposé une augmentation de quasiment 2,5 milliards d'euros en direction des collectivités sur un certain nombre de solutions. Je vous le dis, parce qu'au-delà des engagements des uns et des autres, nous sommes quand même très soucieux de la façon dont les collectivités seront traitées. Certes, il y a une stabilisation des dotations, sauf que, et vous le savez bien, vous qui êtes Maires, notamment pour ceux qui sont là depuis un certain temps, la stabilisation des dotations est faite à l'étiage. En effet, elles ont descendu largement, elles sont aujourd'hui stabilisées, et heureusement, car il finirait par ne plus en rester. Néanmoins, cette stabilisation s'accompagne maintenant de la crise sanitaire où les collectivités ont dépensé un certain nombre d'actions qu'elles n'avaient pas l'habitude de faire, où elles se posent des questions sur certaines recettes.

Cela ne nous intéresse pas directement, mais par exemple, la commune de Salins-les-Bains que j'ai évoquée à l'assemblée, parce qu'elle a une régie thermale, a vu sa recette baisser de 2 millions d'euros cette année. Il y a quand même des collectivités en grande difficulté. Par ailleurs, ce chamboule-tout de la fiscalité locale inquiète largement. Aujourd'hui, des engagements avaient été pris sur la fiscalité locale. Ils n'ont pas été tenus dans le cadre du budget. Nous attendons maintenant un nouveau texte de loi porté par Madame Jacqueline GOURAULT, appelé 3D « décentralisation, différenciation et déconcentration », qui devrait arriver au début de l'année 2021 pour essayer de demander à nouveau des compensations budgétaires au niveau des collectivités locales. Je ne sais pas si cela aboutira, mais je pense que nous pouvons nous attendre à des difficultés dans les relations financières que l'État et les collectivités ont ensemble depuis un certain nombre d'années.

**M. le Président** : Oui, le Bureau et moi-même partageons ton inquiétude. En effet, nous avons évoqué cette problématique. Il ne vous a pas échappé que nous n'avons pas passé le débat d'orientations budgétaires (ROB) ni le vote du budget. Initialement, nous avions prévu de passer le débat d'orientations budgétaires au Conseil précédent et nous voulions passer le budget aujourd'hui, mais devant les inquiétudes que nous avons justement par rapport aux compensations qui se font mal, puisque nous avons de très mauvaises surprises sur les compensations, avec le Bureau, nous avons souhaité repousser ces débats en attendant les résultats de la loi de finances, et peut-être les orientations de la loi 3D pour pouvoir reprendre les discussions en début d'année.

Nous profiterons de l'approche du pacte de solidarité financière et fiscale pour prendre des décisions lourdes à prendre. Nous devons y réfléchir. Il est vrai que c'est un sujet inquiétant. Dans le débat, nous n'y sommes pour rien, mais les communautés de communes ont été plus touchées que les communes pour des raisons techniques plus qu'autre chose. Nous devons faire preuve de notre solidarité pour avancer sur ce problème. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. HAMDAOUI** : Serait-il possible d'avoir un historique de l'évolution de l'attribution de compensation entre ce qu'a reçu l'EPCI la première fois et aujourd'hui, et avoir la différence entre ce qu'il a reçu et ce qu'il reverse aux présentations du prochain ROB ou du prochain budget ?

**M. le Président** : Oui, avec plaisir. De mémoire, s'agissant de la taxe professionnelle qui était prélevée sur l'ensemble des communes par le Jura dolois à l'époque, recalculée sur les 47 communes, dans l'ancienne mouture, nous étions à 13 millions d'euros. Aujourd'hui, la CET (Contribution Économique Territoriale), somme des CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), ne représente que 11 millions d'euros. Nous avons déjà perdu 2 millions d'euros dans la bagarre, et il me semble que c'est plus encore. C'était lié à des réductions faites aux entreprises, ce qui était une bonne chose pour les entreprises, mais pour nous, c'est plus compliqué.

La recette globale de CET est ainsi plus faible que la recette de taxe professionnelle qu'il y avait autrefois à cause de différentes réformes, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reçoit moins. En revanche, les versements que nous faisons aux communes, donc les attributions de compensation, sont sur les mêmes bases que précédemment. Ce sont les bases de la taxe professionnelle. La réduction de la CET n'a pas été répercutée aux communes. C'est la première problématique que nous pouvons avoir. Ensuite, le montant reversé aux communes est diminué du montant des charges retenues par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des charges ayant été transférées. C'est comme cela que nous arrivons à 9,4 millions d'euros.

Cela étant, je pourrais facilement faire l'historique. Nous avons les grandes données et nous pouvons voir les charges transférées. Nous avons même un tableau, commune par commune, puisque chaque commune sait exactement combien elle reçoit et quel montant lui est prélevé dans le transfert de compétences. Nous ferons cela plus précisément dans le cadre du ROB dans l'intérêt de tout le monde. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je passe au vote ces attributions de compensation. Je vous demande de valider ce montant, avec la répartition que vous avez en annexe. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le montant des attributions de compensation définitives pour 2020.*

**M. le Président** : Nous poursuivons. La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice suivante.

#### **NOTICE N° 04 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET MANDATEMENT DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

**Mme MANGIN** : Merci, Monsieur le Président. Compte tenu de la décision de reporter le vote du budget primitif 2021 au mois de mars prochain, il convient d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, c'est-à-dire en 2020. Cette délibération s'inscrit dans cet esprit, étant précisé qu'à l'exception des crédits reportés, aucune dépense nouvelle ne sera engagée sans qu'elle n'ait été autorisée par le Président.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser par anticipation l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés lors de l'exercice précédent ;
- de noter que ces dépenses feront l'objet d'inscriptions budgétaires lors de l'adoption du budget primitif 2021.

**M. le Président** : Merci. Vous avez l'habitude dans vos communes, parce que lorsque les budgets ne sont pas votés, on ne peut plus engager de dépenses au 1<sup>er</sup> janvier. Or les services doivent pouvoir continuer, notamment pour les projets en cours pour lesquels les dépenses se transfèrent. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'autorisation d'engagement et mandatement des crédits d'investissement avant le vote du budget.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante présentée par Isabelle MANGIN.

## **NOTICE N° 05 : TARIFS COMMUNAUTAIRES**

**Mme MANGIN** : Merci. Il s'agit de la reconduction de la création ou de l'ajustement des grilles tarifaires pour les services suivants :

- Enfance/Jeunesse (accueil périscolaire, restauration, séjours, ludothèque...);
- Lecture publique (abonnements médiathèques, prêt d'ouvrages...);
- Centre d'Activités Nouvelles (location d'espaces et de services);
- Services techniques (location de matériel);
- Sport (mise à disposition des équipements, salles, gymnases et stades).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs communautaires 2021 tels qu'ils ont été présentés dans la notice.

**M. le Président** : Merci. Comme cela a été précisé, c'est quasiment intégralement la reprise des tarifs anciens. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les tarifs communautaires 2021.*

**M. le Président** : La parole est à Dominique TRONCIN pour la notice suivante.

## **NOTICE N° 06 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS - PRET N° 113655**

## **NOTICE N° 07 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR GRAND DOLE HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS - PRET N° 113656**

*Les notices n° 06 et 07 sont présentées conjointement.*

**M. TRONCIN** : Merci, Président. Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de voter ensemble les notices n° 06 et 07, puisqu'elles concernent la même garantie d'emprunt pour la même opération. Si c'était possible, cela m'éviterait de répéter deux fois la même chose. Je donnerai les montants, bien évidemment. Nous allons ainsi gagner un peu de temps.

**M. le Président** : Oui, tu ne fais qu'une présentation et je ferai deux votes pour la bonne règle. Merci de cet esprit de synthèse.

**M. TRONCIN** : Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 100 % de deux emprunts d'un montant de 541 116 euros pour le premier, et de 331 910 euros pour le second, contractés par Grand Dole Habitat pour assurer le financement de l'opération de construction de 8 logements situés 21 Grande Rue à Villette-lès-Dole dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération. Notez que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur. Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

**M. le Président** : Merci. Ce sont des délibérations traditionnelles. Avez-vous des questions ou des observations ? Avant de mettre au vote, je précise que Mathieu BERTHAUD ne participe pas au vote en sa qualité de Président de Grand Dole Habitat. Pour la notice n° 06, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la demande de garantie d'emprunt par Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de construction de 8 logements (prêt n° 113655).*

**M. le Président** : Pour la notice n° 07, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la demande de garantie d'emprunt par Grand Dole Habitat pour le financement d'une opération de construction de 8 logements (prêt n° 113656).*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la notice n° 08 présentée par Bernard GUERRIN.



## **NOTICE N° 08 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES**

**M. GUERRIN** : Bonsoir à toutes et à tous. Suite à l'avis favorable du Bureau Communautaire des 22 octobre et 26 novembre 2020, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour 22 communes et 31 projets différents présentés dans la notice. Ces projets représentent un montant total d'investissement sur le territoire de 699 225,68 euros HT. Le montant total des fonds de concours sollicités par les communes auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'élève à 162 485,34 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

**M. le Président** : Merci, Bernard. Vous avez toute la liste des communes concernées. Nous n'allons pas vous la lire, vous l'avez dans votre dossier. Avez-vous des questions sur ces fonds de concours ? Vous connaissez tous le fonctionnement. Ce sont des sujets maintenant bien maîtrisés et bien appréciés, semble-t-il.

**M. HAMDAOUI** : Nous n'avons pas les mêmes montants dans notre notice.

**M. le Président** : Oui, il semblerait qu'il y ait eu un loupé dans la notice. Je crois que la commune du Deschaux a été ajoutée à la dernière minute, le dossier étant arrivé tardivement. Il avait été oublié par les services. C'est une coquille matérielle. Il n'y a pas d'anti-Deschaux particulier ni de problème particulier. Avez-vous d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote cette notice. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'attribution de fonds de concours aux communes.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec l'avenant à la convention de mutualisation des services présenté par Bernard GUERRIN.

## **NOTICE N° 09 : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE POUR 2020**

**M. GUERRIN** : Il s'agit de l'avenant financier annuel retraçant les montants devant être remboursés par la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'encontre de l'autre collectivité dans le cadre de la mutualisation des services. Le montant des charges est déterminé à partir du coût réel des services mutualisés (masses salariales, plus charges générales) et à l'aide des clés de répartition. En 2020, la charge nette pesant sur la Ville de Dole est de 255 000 euros, soit 575 000 euros dus par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et 830 000 euros dus par la Ville. Ces remboursements donnent lieu à des flux croisés retracés en recettes, comme en dépenses, par analogie dans les comptabilités respectives des deux collectivités.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de valider l'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de l'année 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention précitée.

**M. le Président** : Merci de ces précisions. Vous avez vu dans la notice que la Ville doit 254 000 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous avez les détails dans votre rapport. Je vous rassure, je ne sais pas si vous avez tous compris. Nous sommes intégralement mutualisés entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Tous les salariés sont mutualisés. Certains sont payés par la Ville de Dole, d'autres par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Ils sont tous affectés à un service mutualisé, c'est-à-dire que tous les mois, chaque salarié est affecté soit à 100 % à Dole ou à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit à 30 % à Dole et 70 % à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, etc. C'est revu mois par mois et ajusté au mois le mois, sachant qu'en fin d'année, nous balayons tout pour faire le chiffre définitif sur lequel nous délibérons aujourd'hui. Cela correspond ainsi au chiffre réel de 2020. Voilà pour le principe.

Sachez aussi que la Cour des comptes a vraiment bien regardé notre modèle. Elle s'en est d'ailleurs inspirée sur d'autres communes. Nous avons donc eu la bénédiction de la Cour des comptes lors de leur dernier contrôle. Avez-vous des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole pour 2020.*

**M. le Président** : La parole est à Isabelle MANGIN pour la notice suivante.

**NOTICE N° 10 : MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET LE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – EN APPLICATION DU DÉCRET N° 2020-182 DU 27 FEVRIER 2020**

**Mme MANGIN** : Oui, merci. En application du décret n° 2020-182 du 27 février 2020 actualisant le tableau de concordance des grades de la fonction publique d'État avec les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, le RIFSEEP est désormais applicable à tous les cadres d'emplois, à l'exception de la filière sécurité et des cadres d'emplois des professeurs et assistants d'enseignement artistique.

Il convient d'instaurer une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 pour les cadres d'emplois suivants :

- cadre de santé paramédical ;
- auxiliaire de puériculture ;
- éducateur de jeunes enfants ;
- infirmier en soins généraux de classe normale ;
- puéricultrice ;
- ingénieur ;
- technicien.

Ces cadres d'emplois n'étaient pas éligibles au RIFSEEP jusqu'à présent. La présente délibération prendra effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le montant individuel de l'IFSE et du CIA sera décidé par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- de supprimer la modulation du CIA du fait des absences en cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service pour tous les cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP ;
- de dire que les autres dispositions énoncées dans les délibérations du 14 décembre 2017, du 20 décembre 2018 et du 25 avril 2019 demeurent inchangées.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que c'est quasiment la généralisation sur deux services qui avaient un statut à part, notamment le Conservatoire pour d'autres raisons. Le régime sera généralisé à l'ensemble des salariés pour Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole nous intéressant ce soir. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? S'il n'y a pas de question ni observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et le l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en application du décret n° 2020-182 du 27 février 2020.*

**M. le Président** : La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX pour la notice suivante.

**NOTICE N° 11 : COMPENSATION LIEE AU COVID-19 DANS LE CADRE DES CONTRATS CONFIES A LA SPL HELLO DOLE**

**M. GAGNOUX** : Bonsoir. Il s'agit de la compensation proposée aux deux actionnaires de la SPL Hello Dole concernant les conséquences de la crise du Covid-19 sur les activités de la société publique Hello Dole. Ainsi, il est proposé, pour couvrir les déficits de l'année, compte tenu de la situation d'événementiels extrêmement réduits, une participation de la Ville de Dole et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les deux actionnaires, à la société. En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ce soir, il est donc proposé une compensation dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole pour la gestion de Dolexpo et de l'Office de Tourisme, d'un montant de 43 000 euros.

Je précise que la Ville de Dole a voté lundi soir une aide de 67 000 euros pour la partie de gestion des salles municipales de la Ville de Dole et le déficit pour la Commanderie ici, la gestion des salles et la Commanderie étant des délégations de service public de la Ville de Dole. En ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur la SPL Hello Dole, il y a Dolexpo et l'Office de Tourisme. Les déficits sont bien spécifiés pour chaque convention de délégation. Il est fait état ici, dans la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ce soir uniquement de ce qui relève des compétences de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Office de Tourisme et Dolexpo.

**M. le Président** : Merci pour cet exposé. Avez-vous des questions ? Si tout est bien clair, je mets au vote.

**M. GAGNOUX** : Je précise quand même, comme je l'ai fait au Conseil Municipal l'autre soir, que le fait d'être dans une société publique locale sur ce point pour l'Office de Tourisme et pour les activités que j'ai citées nous permet de bénéficier du chômage partiel pour l'ensemble des salariés qui travaillent sur les quatre domaines que gère la SPL Hello Dole. Si ce personnel relevait en totalité de la fonction publique territoriale, nous n'aurions droit à aucune compensation et le déficit serait beaucoup plus important, comme l'a évoqué Jean-Marie SERMIER sur les thermes de Salins qui sont en régie. L'opportunité faite il y a quelques années de confier à une société publique locale notre événementiel, dans la situation que personne n'avait imaginée de l'événementiel et des conséquences liées au Covid-19 a limité de façon extrêmement importante les déficits sur ces domaines.

**M. le Président** : Merci de ces précisions tout à fait pertinentes. Avez-vous des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la compensation liée au Covid-19 dans le cadre des contrats confiés à la SPL Hello Dole.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante.

**NOTICE N° 12 : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE « DOLEXPO PARC DU JURA » AVEC LA SPL HELLO DOLE**

**M. le Président** : Jean-Philippe LEFÈVRE devait présenter la question, mais il s'est excusé à la dernière minute. Je vais donc vous la présenter. Il s'agit de reconduire la convention que nous avons. Vous savez que Dolexpo est un équipement appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous en confions la gestion à la SPL Hello Dole. Cette gestion est faite en fonction de la durée. Il vous est proposé de la reconduire pour 24 mois en fonction de la convention en annexe du dossier. C'est donc la reconduction à l'identique de ce que nous avons, sachant que nous nous engageons à équilibrer à hauteur de 250 000 euros le fonctionnement de Dolexpo pour pouvoir financer l'équilibre global de cette salle d'exposition. C'est la reconduction de ce contrat. Avez-vous des questions à poser sur cette convention pour Dolexpo ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le contrat de Délégation de Service Public pour la gestion de « Dolexpo parc du Jura » avec la SPL Hello Dole.*

**M. le Président** : La délégation de service public suivante est la même, mais avec l'Office de Tourisme du Pays de Dole.

**NOTICE N° 13 : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR LA GESTION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE DOLE AVEC LA SPL HELLO DOLE**

**M. le Président** : La gestion de l'Office de Tourisme est confiée à la SPL Hello Dole par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il est proposé de renouveler cette convention pour deux ans. Nous sommes sur le montant que nous votons chaque année. La convention nous invite à verser 250 000 euros par an pour financer la part fixe des dépenses de cet Office du Pays Dolois. Vous avez le détail de la convention en annexe.

Avez-vous des questions sur cette délégation confiée à la SPL ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Dole avec la SPL Hello Dole.*

**M. le Président** : La parole est à Jacques PÉCHINOT pour la notice suivante.

**NOTICE N° 14 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION DE LA SPL GRAND DEVELOPPEMENT 39**

**M. PÉCHINOT** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues. Les organes délibérants des collectivités locales actionnaires d'une SPL doivent se prononcer sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration de ces sociétés. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant actionnaire de la SPL Grand Dole Développement 39, le rapport d'activité 2019 de cette SPL doit être soumis au Conseil Communautaire.

➤ Rapport d'activité

De création récente, la SPL Grand Dole Développement 39 a poursuivi en 2019 le développement de son activité *via* le démarrage opérationnel de plusieurs opérations, de nouvelles études et une montée en régime de la concession Cœur de Ville. On peut noter à ce titre la mise en œuvre des opérations suivantes :

- la création de plusieurs locaux commerciaux dans la Grande Rue dans le cadre de la concession Cœur de Ville, dont l'ouverture du Carrefour Proximité au 44-48 Grande Rue et de la Brûlerie comtoise au 15 Grande Rue ;
- le démarrage des travaux dans l'ancien CE Solvay pour la réalisation d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et d'une médiathèque ;
- la finalisation des études et la consultation des entreprises pour la création d'un espace de coworking dans l'ancien Buffet de la Gare ;
- les études menées sur le centre-bourg de Saint-Aubin et de Champvans.

➤ Rapport financier

Les états financiers 2019 ont été approuvés sans réserve par le commissaire aux comptes. Ils ont été validés par le Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39 le 23 juin 2020 et ont été soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 16 juillet 2020. Le total du bilan s'établit à 4 613 975 euros ; le résultat 2019 est déficitaire de 96 252 euros.

Au niveau du bilan, la structure du bilan traduit une consolidation de l'activité avec, à l'actif, une augmentation des immobilisations relatives aux terrains et aux constructions (279 587 euros pour les terrains et 2 862 798 euros pour les constructions). Au passif figurent essentiellement les emprunts bancaires ayant financé les acquisitions et les travaux des opérations terminées, et de nouvelles opérations comme le Buffet de la Gare, pour un total de 2 937 761 euros.

Au résultat, le total des produits s'élève à 911 316 euros, dont

- pour la production stockée et immobilisée : 546 167 euros ;
- pour la rémunération de conduite d'opérations : 31 872 euros ;
- pour les produits financiers : 36 856 euros ;
- pour les produits exceptionnels : 1 358 euros.

Le total des charges (charges d'exploitation et financières) s'élève à 1 006 195 euros, ce qui aboutit à un déficit net de 96 252 euros.

En conclusion, la SPL Grand Dole Développement 39 poursuit sa croissance via le développement de son activité. Les projets initiés en 2018 ont été concrétisés en 2019, et de nouvelles études ont été initiées, notamment sur les communes de Champvans et de Saint-Aubin.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel 2019 de la SPL Grand Dole Développement 39, soumis par les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil d'Administration de la SPL Grand Dole Développement 39, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL sur la période 2019, correspondant au 3<sup>e</sup> exercice comptable de la société.

**M. le Président** : Merci pour ce compte rendu de rapport annuel. Évidemment, on est très décalé, puisqu'il s'agit du rapport 2019. Avec le Covid-19, tous ces rapports d'activités qui devraient être, me semble-t-il, présentés avant le 30 juin, ont été repoussés à cause des événements que vous connaissez. Y a-t-il des questions sur ce rapport d'activité ? Je précise que j'ai reçu une question par email hier ou ce matin, à laquelle nous avons répondu. Elle concernait une information à laquelle nous avons pu donner suite. S'il n'y a pas de question, je vous remercie de prendre acte de ce rapport.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2019 de la SPL Grand Développement 39.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec le même rapporteur pour la notice concernant la SPL Hello Dole.

### **NOTICE N° 15 : RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION DE LA SPL HELLO DOLE**

**M. PÉCHINOT** : Pour la même raison, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant actionnaire de la SPL Hello Dole, le rapport d'activité 2019 de cette SPL doit être soumis au Conseil Communautaire.

#### ➤ Rapport d'activité

De création récente, la SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité. Depuis sa création, la SPL s'est vu notamment confier la gestion de plusieurs équipements structurants du territoire, entre autres :

- La Commanderie, par une convention de Délégation de Service Public conclue en 2017 pour 5 ans avec la Ville de Dole ;
- Dolexpo, par une convention de Délégation de Service Public conclue en 2016 pour 15 mois avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puis par un avenant conclu en 2018 pour une durée de 3 ans.

Par ailleurs, la SPL a signé avec ses actionnaires les conventions et mandats suivants :

- une convention d'objectifs et de moyens signée en 2017 avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Dole (convention d'un an, renouvelable deux fois, puis par un avenant conclu en 2018 pour une durée de 3 ans) ;
- une convention de mandat signée en 2017 avec la Ville de Dole pour la gestion de salles municipales (mandat d'un an, renouvelable deux fois) ;
- une convention de mandat signée en 2019 avec la Ville de Dole pour la gestion de la programmation de la ville de Dole pour les spectacles et événements (saison 2019/2020).

#### ➤ Rapport financier

Les états financiers 2019 ont été approuvés sans réserve par le commissaire aux comptes. Ils ont été soumis au vote lors de l'Assemblée Générale de la SPL Hello Dole du 30 septembre 2020. Le résultat 2019 est bénéficiaire de 4 750 euros. Les résultats sont

- pour la Commanderie : +22 335 euros ;
- pour Dolexpo : -19 024 euros ;
- pour Dole Tourisme : -16 836 euros ;
- pour les salles diverses : +18 276 euros.

Soit un résultat global de +4 750 euros.

Cet excédent provient du fait que la SPL gère la location des salles (Arquebusiers, Edgar Faure, etc.) et encaisse les produits y afférents sans supporter les charges d'exploitation qui restent supportées par la Ville de Dole. L'activité de la société risque de connaître des ralentissements pour l'exercice 2020. La SPL Hello Dole a pris des mesures conformément aux décisions gouvernementales en fermant l'accès au public des différents sites à compter du 16 mars 2020. Les salariés ont été mis au chômage partiel, en télétravail et en arrêt maladie pour garde d'enfant. Néanmoins, ces impacts ne sont pas de nature à remettre en cause la pérennité des activités de la SPL Hello Dole.

En conclusion, la SPL Hello Dole poursuit le développement de son activité, notamment grâce au renforcement des actions de promotion du territoire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de prendre acte du rapport annuel 2019 de la SPL Hello Dole, soumis par les élus représentant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Conseil d'Administration de la SPL Hello Dole, et qui porte sur l'activité, l'administration et les états financiers de la SPL en 2019, correspondant au 3<sup>e</sup> exercice comptable de la société.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Je pense que vous avez corrigé la petite coquille présente dans la notice où nous avons mélangé des euros et des milliers d'euros. Le résultat global s'élève bien à 4 750 euros et non de 4 750 000 euros. C'est une erreur matérielle bien évidente. Avez-vous des questions sur le fonctionnement de cette SPL Hello Dole pour l'année 2019 ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte du rapport annuel 2019 de la SPL Hello Dole.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante.

#### **NOTICE N° 16 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LE SOUTIEN A L'AEROPORT DE DOLE JURA**

**M. le Président** : Il est proposé de maintenir notre soutien à l'aéroport de Dole Jura à hauteur de 150 000 euros que nous versons au Conseil Départemental. Cette convention, qui est jointe au dossier, concerne la reconduction de notre participation au fonctionnement de cet équipement. Je pense qu'elle a tout son intérêt, bien que dans la période actuelle, les modalités sont un peu bouleversées. Néanmoins, cela n'empêche que nous avons la chance d'avoir un équipement d'une taille remarquable sur notre territoire. Je souhaite que nous puissions poursuivre cette coopération à côté du Département pour faire fonctionner cet aéroport. Maintenant que la Région a consenti aussi une participation, cela renforce l'intérêt régional que nous avons toujours défendu pour cet aéroport. Je vous demande de vous prononcer sur ce soutien à hauteur de 150 000 euros pour l'exercice 2020. Avez-vous des questions ?

**M. BERNARDIN** : En parcourant les dossiers que nous avons à discuter ce soir, je n'ai pas pu m'empêcher de faire une comparaison entre la dotation pour l'aéroport à hauteur de 150 000 euros avec celle pour le fonds de concours qui est pratiquement du même montant, même si nous avons déjà voté quelques fonds de concours précédemment d'environ 50 000 euros. Je me dis que nous avons en face du développement économique, le fonds de concours à travers les communes qui feront des actions dans le cadre du développement économique. Nous avons aussi un autre développement économique lié plutôt au tourisme.

Je vois que depuis sa création, l'aéroport est quand même sous perfusion financière permanente avec les interventions des uns et des autres, y compris de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais pas forcément de la Région qui, pour l'instant, a promis, mais elle n'a toujours pas donné sa dotation. En ce qui concerne le développement économique lié à l'aéroport, je me pose vraiment des questions. Je sais qu'il fonctionne bien, parce qu'il y a de nombreux Grands Dolois, mais pas seulement. Il y a aussi des Suisses, des gens de la grande Région qui l'utilisent. Néanmoins, en fin de compte, il y a très peu de retours. Certes, il y a ceux qui sont partis de chez nous, mais d'autres viennent pour faire du tourisme avec notre Département, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avec notre Région, et c'est vraiment dommage.

Je pense qu'il vaudrait peut-être mieux mettre ces 150 000 euros sur le fonds de concours, parce que je pense qu'il faut vraiment abonder ce dernier au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je pense que nous devons avoir une vraie réflexion en 2021 sur ce fonds de concours

qui profite à nos communes, surtout à nos communes rurales qui en ont besoin. Elles l'utilisent, comme nous le voyons à travers de ce que nous avons voté. La relance économique locale peut se faire aussi à travers nos communes.

Jean-Pascal, il n'y a pas si longtemps, au moment du premier confinement, tu nous as dit que tu étais prêt à relever cette somme de 10 000 euros par commune pour la relance économique. Cela ne s'est malheureusement pas fait. Toutefois, je souhaite que nous y réfléchissions. Pour en revenir à l'aéroport, puisque c'est ce qui nous intéresse ce soir, je voterai contre en raison de ce que je viens de vous dire.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. SERMIER** : Monsieur le Président, je suis très favorable à remonter le fonds de concours des communes, particulièrement des communes rurales. Il faut bien une certaine solidarité, cela a été dit, surtout lorsque l'État n'apporte pas cette solidarité nécessaire, mais cela n'a rien à voir avec cette convention avec le Département pour l'aéroport, et surtout, cela ne s'oppose pas. Il est évident que nous avons besoin d'aider les communes rurales, toutes les communes. Il est évident que lorsqu'il y a des dossiers dans nos communes pour des actions d'investissement, derrière, ce sont des euros directement traduits pour les entreprises de nos territoires. La dépense publique représente 70 % de tout ce qui est lié aux travaux du bâtiment.

Je crois qu'effectivement, nous pouvons être tout à fait d'accord d'avoir une révision du fonds de concours. Encore faut-il que nous regardions dans un pacte global comment tout cela s'équilibre, les fiscalités des uns et des autres, les compensations des uns et des autres, les compétences des uns et des autres. Tout cela est en rapport, mais il ne faut pas tout mélanger. L'aéroport en tant que tel est un vecteur économique évident. Quand on soutient la gare TGV de Dole, et j'imagine que vous êtes tous pour la soutenir, on ne demande pas à ce qu'elle soit à l'équilibre économique. Ce serait ridicule. On ne demande pas à ce que la sortie autoroutière soit à l'équilibre économique, mais nous savons que s'il n'y avait ni gare ni sortie autoroutière, on aurait peut-être un peu moins d'activité économique. Il faut vraiment le prendre comme cela.

Je trouve assez singulier et assez réducteur de considérer que la plateforme aéroportuaire ne doit trouver un équilibre que par elle-même. Au contraire, elle irrigue, et vous le savez bien. Nous avons un certain nombre de chefs d'entreprises qui ont volontairement trouvé que leur entreprise devait se trouver sur notre territoire, parce qu'il y avait cette plateforme aéroportuaire. Nous savons aussi que certains développements économiques peuvent se mettre en place. Des avions qui peuvent être aujourd'hui restaurés et améliorés se trouvent dans des hangars privés. Il y a donc de la valorisation économique.

Je voudrais revenir sur un sujet assez constant. On nous explique que l'avion est une catastrophe pour l'environnement. Oui, l'avion est aujourd'hui un élément qui, en termes de CO<sub>2</sub>, a un rejet supérieur à l'automobile, au vélo et bien évidemment au train, encore que, lorsque l'on regarde les choses très précisément, on s'aperçoit qu'un avion plein pour aller au Portugal coûte moins cher en CO<sub>2</sub> qu'un certain nombre de voitures avec deux ou trois personnes à bord. Il y a donc quand même quelques réserves.

Au-delà de cela, parce que vous savez que les grandes crises ont toujours amené les grandes ruptures technologiques, on est sur une réflexion très forte de l'avion décarboné. Ce n'est pas à Dole ou à Tavaux que l'on va expliquer cela quand on a cet avion qui a fait le tour du monde avec Bertrand PICARD uniquement à l'énergie solaire. Certes, on est sur des prototypes, des choses encore très longues à venir en matière de technologie, mais une chose arrive très fortement, sur laquelle nous sommes également en pointe et qui a été citée ce matin par les élus et par Madame la Ministre qui sont venus visiter l'usine INOVYN : c'est l'hydrogène et l'avion à hydrogène. Demain, non pas dans quelques siècles ou décennies, il y a déjà des avions aujourd'hui propulsés à l'hydrogène. Je rappelle d'ailleurs que s'il n'y avait pas l'hydrogène, on n'aurait jamais fait la recherche spatiale, puisque toutes les fusées décollent à l'hydrogène. L'avion à hydrogène marche.

À titre personnel, je fais partie d'un petit groupe de travail avec quelques parlementaires et le groupe Airbus pour avoir des réflexions sur le sujet. Je crois qu'au contraire, les avionneurs et les motoristes sont en train de faire des efforts importants pour permettre justement à ce système de transport d'être de plus en plus décarboné, voire complètement décarboné. On peut même retourner l'argument en disant que si un jour on a un avion décarboné, c'est probablement celui non seulement qui coûtera le moins cher en CO<sub>2</sub>, mais il coûtera aussi le moins cher en infrastructure, puisqu'entre deux aéroports, on n'a pas grand-chose à faire.

Je pense que nous sommes sur une base aéronautique d'avenir. Il y a une plateforme comme peu de secteurs en ont en Bourgogne-Franche-Comté, même au niveau national. Nous savons qu'en dehors de cette période de crise économique et de crise sanitaire, les grands aéroports sont tous engorgés. On n'a plus créé un seul grand aéroport en France depuis Notre-Dame-des-Landes, et on ne créera même plus des pistes nouvelles, parce que c'est très compliqué dans un milieu urbain. On se trouve ici dans une plateforme à proximité de villes très importantes sans doute, et dans un secteur privilégié. Je pense que nous avons là un atout sans doute pour l'immédiat, et assurément plus pour le futur en matière de mobilité, de mobilité décarbonée et en matière de vecteur économique.

Je n'ai pas parlé, mais c'est aussi un des avantages et des atouts, de la capacité touristique autant entrant que sortant de cette plateforme aéroportuaire. Je pense que les 150 000 euros de subvention versés au Département sont parfaitement légitimes au regard des services que cet aéroport nous apporte, et surtout de l'avenir qu'il pourra nous apporter bientôt.

**M. le Président** : Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les délégués, je ne crois pas que l'on puisse comparer l'aéroport de Dole-Tavaux avec la gare TGV et la sortie autoroutière. La gare TGV et la sortie autoroutière nous apportent des touristes, alors que cet aéroport va faire dépenser les deniers des Dolois vers la côte méditerranéenne, ce qui est totalement différent. Je rejoins ce qu'a dit Daniel BERNARDIN sur le fait qu'il n'irriguait pas le territoire. De plus, si nous regardons les chiffres, seulement 15 % des Jurassiens utilisent cet aéroport, ce qui est dérisoire. Je regrette que la Région ait inscrit, comme l'a évoqué tout à l'heure mon collègue, un financement dans sa ligne budgétaire.

Pour ce qui est du Département, il faut quand même rappeler que depuis la relance de cet aéroport dans les années 2008/2009, pour donner un ordre d'idées, si on parle en millions d'euros, parce qu'il est vrai que l'on a du mal parfois à voir à quoi cela se rapporte, c'est l'équivalent de deux collèges tout neufs que l'on aurait pu construire en plus dans le Jura. Ce sont deux collèges bioclimatiques, par exemple, que l'on aurait pu construire ou reconstruire dans le Jura avec l'argent mis sur cet aéroport de Dole-Tavaux. Aujourd'hui, je crois que cet aéroport est un équipement d'un autre siècle, un équipement du 20<sup>e</sup> siècle. Certes, les avions vont évoluer et je le souhaite.

Je pense que le transport aérien, et en particulier les longs ou moyens courriers, a encore de l'avenir avec l'hydrogène, comme l'a dit Jean-Marie SERMIER, mais pour autant, il ne faut pas aller vers l'exponentiel. Il faut aller vers la sobriété du déplacement. Je crois qu'allier les énergies renouvelables et la sobriété, c'est l'avenir, ce n'est pas en continuant à soutenir un équipement comme celui-ci. Les 150 000 euros pourraient aller, comme l'a exprimé notre collègue tout à l'heure, vers les communes rurales, ou, puisqu'il s'agit de transport, vers les transports pour les Grands Dolois, c'est-à-dire le TGV. Merci de votre attention.

**M. le Président** : Monsieur DAUBIGNEY a demandé la parole.

**M. DAUBIGNEY** : Bonsoir à tous. Je voudrais juste apporter un éclairage. Je ne vais pas reprendre tous les propos, mais je crois que lorsque l'on est élu, en termes de politique, il faut à la fois regarder au microscope et au télescope. En termes de microscope, et je dis cela pour mon ami Daniel, on ne va pas comparer les fonds de concours pour les communes et les fonds de concours pour un tel investissement. Concernant les 10 000 euros, je veux bien que l'on mette de l'argent dans notre commune, cela fait plaisir sur le moment, cela satisfait tous les élus. On donne 10 000 euros pour changer les tables de l'école d'Amange, c'est très bien, mais ce n'est pas cela qui va faire le développement économique de notre territoire, ce qui est le télescope.

Au télescope, nous avons besoin de regarder un peu plus loin. Je dis cela, parce qu'en termes d'aménagement du territoire, cet outil existe. Je suis d'accord avec tout le monde pour dire que si cet outil n'existait pas, on ne le ferait pas. Cela étant, il existe. On en a peu dans la région, contrairement à d'autres endroits sur le territoire. On peut entendre ici et là, par exemple en Bretagne, qu'ils y sont nombreux et qu'ils cherchent peut-être à en réduire. Or nous en avons deux qui sont complémentaires, qui aujourd'hui sont dans une DSP. Nous venons de signer une DSP au Département, calée sur huit ans pour qu'elle puisse coller à celle en cours actuellement sur Dijon-Longvic. C'est le même opérateur et il veut éviter la compétition entre Dijon et Dole. L'idée est que l'aviation commerciale soit à Dole-Tavaux et l'aviation d'affaires à Dijon.



L'idée est de construire le futur. Nous nous sommes mis d'accord avec EDEIS, qui est le concessionnaire et qui gère 19 autres plateformes sur le territoire national, ce qui n'est pas rien. Il a l'habitude. Nous nous sommes calés sur huit ans. Dans quelques années, dans sept ou huit ans, juste avant de lancer une nouvelle DSP, je crois que nous serons tous d'accord pour faire quelque chose au niveau de la région. Je dis cela, parce que c'est vrai que cela traîne depuis des années. Quel est le vrai souci ? C'est l'idée fondatrice de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui aurait dû faire en sorte que la gouvernance soit reprise par la Région, ce qui n'a pas été le cas. Depuis 2007, le Département gère et porte seul cette infrastructure. Au Département, à l'unanimité, tous les élus portent cet outil, parce que l'on sait que cette infrastructure est capitale en termes d'attractivité pour le territoire.

On parle du TGV, c'est très bien. Il y a encore quelques arrêts à Dole, tant mieux. Combien de temps cela va-t-il durer ? Je n'en sais rien, mais je retiens simplement dans l'histoire, si on remonte quelques années en arrière, que nous avons perdu la branche Sud du TGV. La branche Est est probablement en train de nous échapper. Si vous voulez un département du Jura complètement enclavé, ou désenclavé, il faut le dire. C'est la question posée aujourd'hui. Il faut que les élus de la Région le comprennent. Je sais que certains élus à la Région, pour des sensibilités d'accommodement politique, ont des difficultés à faire passer ce message. Le vrai problème est là. C'est de la politique politicienne qui est en train de manger cette infrastructure, comme d'autres.

Je suis fier d'être au Département, de voir l'ensemble des élus, toutes tendances confondues, voter à l'unanimité cette infrastructure. Nous allons la porter et nous la porterons jusqu'au bout, jusqu'à tant que la Région puisse prendre conscience que cette infrastructure mérite une gouvernance régionale. Aujourd'hui, elle est portée en grande partie par le département du Jura. Effectivement, en termes de transport de voyageurs, ce ne sont pas 15 %, mais seulement 10 % des Jurassiens. Ce taux baisse encore. Cela veut dire que la notoriété de l'aéroport s'étend de plus en plus. Aujourd'hui, au niveau de la Région, on n'a pas le courage de porter cette infrastructure, ce que la loi NOTRe aurait souhaité, dans l'esprit.

Je suis fier d'être jurassien, de porter cette infrastructure. Je dis cela et je suis d'autant plus mal à l'aise que je suis tavellois. Je peux vous dire que de temps en temps, quand plusieurs avions se succèdent sur un après-midi en plein été, je me fais disputer, mais ceci étant, je ne regarde pas le microscope. Je regarde le télescope, parce qu'aujourd'hui, le département du Jura a besoin d'une infrastructure. Encore une fois, elle existe. Gardons-la. C'est un facteur d'attractivité. Vous avez des entreprises sur le bassin dolois qui étaient à Dole et qui sont venues à Tavaux, mais peu importe, elles sont restées sur le territoire et c'est l'essentiel. Le grand patron qui n'est pas ici, parce qu'il faut savoir que certains n'habitent pas la Région, est venu parce qu'il se déplace en avion. Il est venu mettre son entreprise, parce qu'il y avait l'aéroport. Aujourd'hui, ce sont 60 ou 70 emplois qui tiennent, parce qu'il n'est pas parti à Lyon grâce à cet aéroport. Il se déplace même en hélicoptère.

Je ne prends que cet exemple, mais vous m'en donnez dix comme celui-là et ce sont tout de suite 600 emplois sur le secteur. Aujourd'hui quand des sociétés qui commencent à fermer, par exemple à Damparis, on se pose la question. Il ne faut pas brûler nos cartouches. L'aéroport fait partie des cartouches que nous avons. C'est une des rares que nous avons d'un point de vue économique, en dehors du talent de nos salariés et de nos artisans locaux. C'est vrai, c'est dur, il faut tenir pendant cinq ou six ans, ou peut-être un an, le temps des régionales, mais à un moment donné, il faudra se poser la vraie question. Ne perdez jamais à l'esprit que nous avons un département qui risque d'être enclavé, d'être contourné par toutes les infrastructures, en particulier ferroviaires. Nous avons un peu de chance d'avoir des autoroutes, mais cela ne suffira pas dans le futur.

Le dernier aspect concerne l'évolution. C'est vrai que le Covid-19 entraînera une évolution de la pratique, de l'usage de l'aviation, en particulier sur un périmètre plutôt domestique, avec une concurrence entre le train, la voiture et l'avion, mais il n'empêche que cela restera un outil qui va se développer. En termes technologiques, il est en train d'évoluer très vite. Je pense que les moteurs seront beaucoup plus décarbonés. En même temps, la technologie évolue. Je vous le dis quand même pour information et je ne parle pas de l'usine de Tavaux, mais le premier client au monde du groupe Solvay s'appelle Boeing. Rien que cela doit vous éclairer. Si des groupes chimiques ou de matériaux tendent à croire dans le développement de l'aéronautique, parce que de toute façon, nous continuerons à traverser les océans, je crois que cela donne matière à réflexion, et cela incite à voir plus loin que les 150 000 euros que nous demandons aujourd'hui.

**M. le Président** : Merci. J'ai encore des demandes de prise de parole. J'ai vu Ako HAMD AOUI.

**M. HAMDAOUI** : Je vais voter contre cette délibération et je vais expliquer pourquoi. Je m'en excuse par avance, mais je vais reprendre les arguments qui ont été donnés. Pour moi, il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'aéroport. Je suis pour la libre entreprise. Que celui qui souhaite créer son aéroport le crée et qu'il le gère. Par contre, cette infrastructure doit respecter la règle du jeu donnée par l'Union Européenne, règle soumise à une concurrence libre et non faussée, notamment par les financements publics. Je rappelle que les financements publics versés aux sociétés low-cost sont dans la ligne de mire de la Commission européenne. Il est donc bien possible qu'un jour, la Commission européenne cherche à mettre fin à ce type de financement versé à ces sociétés.

Ce qui me gêne n'est pas l'aéroport. Je n'ai rien contre l'aéroport. En revanche, je suis contre le fait que les financements publics aillent alimenter cette infrastructure dans le pays qui a fait signer l'Accord de Paris avec un objectif de réduction de CO<sub>2</sub>. Notre délibération n'a pas pour but de réduire le nombre d'avions sur le territoire. J'aimerais bien que l'on nous donne des chiffres sur ce genre de délibération, parce que tout le monde s'envoie des arguments comme quoi « *je connais telle entreprise* », « *cela attire des entreprises* ». Combien d'entreprises sont-elles attirées ? Combien d'emplois cela crée-t-il ? Combien de personnes partent ? Combien de personnes sont venues sur notre territoire grâce à cet aéroport ? J'aimerais bien avoir des chiffres.

On peut s'envoyer des arguments toute la soirée, avec les pour, les contre, mais si nous n'avons pas d'études pour trancher, ce sera difficile. Pour moi, nous sommes typiquement sur une fausse bonne idée de vouloir croire que c'est un facteur d'attractivité, puisque cet argument nous est donné. J'ai du mal à comprendre. On nous dit que cela attire des entreprises, mais l'aéroport Dole-Tavaux concerne surtout des vols commerciaux, et Dijon, des vols d'affaires. J'ai donc un peu de mal à comprendre les arguments avancés sur l'attractivité du territoire et l'attractivité économique.

Il ne faut pas me faire croire qu'une entreprise va venir s'installer ici, parce qu'il y a un aéroport. Ce n'est pas le premier argument d'un entrepreneur. Ce n'est pas comme cela que l'on décide la localisation d'une entreprise. Il faut arrêter d'avoir ce type d'argument complètement fallacieux. Si nous étions un territoire attractif du fait de cet aéroport, expliquez-moi pourquoi Amazon s'est installé à Chalon-sur-Saône où il n'y a pas d'aéroport. Pourtant, cette entreprise utilise beaucoup les transports et elle aurait besoin de ce genre d'infrastructure. Si c'était vraiment un facteur d'attractivité, elle serait venue s'implanter ici, à côté de l'aéroport. Ce n'est donc pas un facteur d'attractivité du tout.

Je voterai contre cette délibération, parce que c'est pour moi de l'argent mis dans une infrastructure qui ne rapporte pas assez aux Grands Dolois. Je pense que l'idée émise par Daniel BERNARDIN de déployer cet argent sur les communes rurales pourrait être un facteur d'attractivité réelle suite à la crise de la Covid-19. Nous avons bien vu que de nombreux ruraux sont partis et ont recherché ce genre de territoire. Je crois que nous avons une carte à jouer sur le développement rural pour faire en sorte d'avoir un réel facteur d'attractivité.

**M. le Président** : Monsieur VIVERGE a demandé la parole. Ce sera ensuite le tour de Jean-Baptiste GAGNOUX.

**M. VIVERGE** : Merci de me donner la parole. L'aéroport est un sujet qui revient depuis longtemps, que j'ai connu depuis longtemps, étant au Conseil Général lorsqu'il a été acquis pour l'euro symbolique par le Président RAQUIN. La majorité de l'époque n'en a pas fait grand-chose. La majorité suivante, qui avait une autre couleur politique, a envoyé des gens en vacances au Maroc, à Marrakech ou à Porto. Je ne vois pas tellement l'intérêt économique de l'époque. Je rejoins Jean-Michel DAUBIGNEY. Je pense que cet aéroport doit être régional. L'aberration est qu'il a été repris par le Département. S'il était régional, on se rendrait compte aussi, à mon avis, de l'aberration qu'il y a d'avoir deux aéroports de dimension équivalente dans la Région. Cela n'a aucun sens. S'il y a un maillon faible, je pense que c'est l'aéroport de Dijon.

Évidemment, quand on raisonne en termes d'environnement, nous savons que pour les aéroports, c'est 2 % des gaz à effet de serre au niveau de la planète, contre 6 % pour les datas (ordinateurs et téléphones). Malgré tout, 2 % est un taux important. En termes économiques, je ne vois pas l'intérêt actuellement. Bien sûr, on parle des avions décarbonés, d'hydrogène. Mais dans combien d'années ? C'est vrai que cela fait rêver, mais ce n'est pas aujourd'hui ni demain. C'est sûrement dans trop d'années, beaucoup trop d'années. Aujourd'hui, je ne vois pas l'intérêt économique. Je pense qu'il y aurait pu avoir des projets novateurs sur cet aéroport.

S'agissant de la plateforme, il y a longtemps, André VAUCHEZ défendait l'idée de déconstruire des avions, ce qui permettait de développer des filières, d'embaucher beaucoup. Il me semble que c'est

toujours un sujet qui peut être à l'ordre du jour. Il y a trop d'avions partout dans le monde en attente d'être déconstruits. Cela pourrait être possible. Aujourd'hui, je ne vois pas de développement ni d'innovation sur cet aéroport. Pourtant, j'y ai toujours cru. J'ai toujours voté pour. Aujourd'hui, je m'abstiendrai.

**M. le Président** : Merci. La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX.

**M. GAGNOUX** : Merci, Monsieur le Président. Je rejoins en partie beaucoup de choses qui ont été dites par Jean-Michel DAUBIGNEY sur la nécessité de voir une perspective aussi du Département dans notre Région. Si nous vidons complètement le Jura d'infrastructures, qui ne pèse déjà pas beaucoup dans la Région, je ne sais pas où nous irons dans une stratégie de cette manière. Je crois que c'est très important. Au Conseil Départemental du Jura la semaine dernière, nous avons débattu longuement sur le sujet. On pourrait se dire « *c'est un sujet particulièrement prégnant pour la plaine doloise* », et cela s'arrête là. Non, c'est un sujet prégnant pour tout le Département, jusque dans le Haut-Jura, dans une vision régionale et qui a conduit justement à ce qu'il y ait une unanimité de l'ensemble des conseillers départementaux, de tous les bords politiques, y compris des élus de l'opposition du canton de Dole-2, de voter cette délibération positive d'accompagnement de l'infrastructure de l'aéroport de Dole-Tavaux.

Je crois qu'il faut vraiment avoir une vision de plus long terme. Je suis d'accord, bien évidemment que cette infrastructure doit être régionale. Pour rejoindre les propos de Patrick VIVERGE, si les choses ne se sont pas développées plus que cela ces dernières années, c'est parce qu'il n'y a pas eu une position claire, affirmée et définitive du soutien de la Région à cette infrastructure. Si cette décision avait été prise au cours de ces cinq ou six dernières années, on aurait pu, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Département et la Région affirmant son soutien à l'aéroport, définir une nouvelle politique comme elle l'avait été lorsque Gérard BAILLY et sa majorité ont décidé de ne pas abandonner cette infrastructure et de pouvoir la poursuivre. Il est maintenant clair que le développement de cet aéroport ne peut se concevoir qu'une fois que la Région aura définitivement pris une position claire, me semble-t-il.

Je pense qu'il faut voir le plus long terme. Jean-Marie SERMIER est revenu très longuement sur la question de l'évolution de l'aviation. Si cette infrastructure n'a pas le soutien des collectivités aujourd'hui et dans les prochains mois, je ne suis pas sûr qu'elle arrive à perdurer. Que va-t-il se passer ? Si cette infrastructure n'a plus le soutien de qui que ce soit, elle disparaîtra. Je crois que ce qui a été dit ce soir avec certains élus est une problématique de vision du monde et de la société. Je crois, comme beaucoup ici, me semble-t-il, à la capacité que nous avons de l'innovation de la science et des techniques, tout en permettant la mobilité à travers la planète et à avoir des techniques et une science qui va vers de l'aviation propre. Ce n'est peut-être pas pour demain, mais c'est probablement pour après-demain.

Bien évidemment, croire que l'on ne va plus circuler nulle part, que l'on va rester chez soi, comme je l'ai entendu tout à l'heure d'une certaine manière par le témoignage d'Hervé PRAT, cette vision est peut-être différente, et elle nous sépare probablement. Je crois aux transports propres et à la mobilité à l'échelle de la planète par l'inventivité et la création de l'homme. Je pense que l'on va y arriver, mais je ne crois pas à un repli sur soi de chaque individu dans son territoire et à plus du tout de mobilité à l'échelle de la planète. Essayons de regarder un peu plus loin sur ce projet. C'est peut-être plus anecdotique, parce que j'espère que cela ne durera pas, mais nous sommes encore bien contents aujourd'hui de voir un certain nombre de patients en réanimation à Besançon être évacués sur cette plateforme, les services étant pleins à Besançon. Cet outil a encore servi aujourd'hui, comme il a servi en avril et en mars dernier.

**M. le Président** : Avez-vous d'autres remarques ?

**M. LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, mes excuses, chers collègues, pour ce retard. Même si je prends le débat en cours, c'est un débat que je connais bien, évidemment. Jean-Michel a eu raison de faire référence à ce qui s'est malheureusement passé pendant toute cette mandature à la Région. Oui, tu as raison, la loi NOTRe aurait dû, permettait, devait inviter le Conseil Régional à prendre en charge la plateforme aéroportuaire de Tavaux.

Quelque chose m'ennuie, de ce que je viens d'entendre, lorsque certains pensent, par exemple, s'abstenir. Je ne suis pas sûr que cela envoie un très bon message justement à l'assemblée du Conseil Régional, parce que cela veut dire qu'ici, sur ce territoire, nous ne sommes pas complètement unanimes. Bien sûr, nous devons toujours tendre vers l'unanimité, même si c'est parfois un vœu pieux, mais je trouve cela dommage. Je le répète et je pense l'avoir déjà dit ici : il me semble que

dans ce débat sur l'aéroport, il n'aura d'intérêt que le jour où rentrera un larron complémentaire dans le débat, à savoir la Métropole dijonnaise. L'avenir de cet aéroport ne peut s'envisager qu'avec la Métropole dijonnaise. Ce n'est pas qu'une affaire du Conseil Régional.

C'est sûr que si la majorité du Conseil Régional avait été capable de discuter avec la Métropole dijonnaise, les choses se seraient peut-être passées. Il faut se le dire. Le blocage est là. Il est entre la difficulté absolue pour la majorité du Conseil Régional à débattre avec la majorité de la Métropole dijonnaise. L'avenir de cet aéroport est, par rapport à ce que disait notamment Jean-Michel quand je suis arrivé, dans un projet de développement pour ce Département, et je sais que le Conseil Départemental s'y emploie. Il l'est aussi parce qu'il faut que les Dijonnais et la Métropole dijonnaise acceptent une bonne fois pour toutes que son développement passe par cet aéroport. C'est ce larron qui nous fait défaut pour l'instant. Je pense que dans les prochains mois, et probablement dans la campagne régionale, le débat sera aussi celui-là. Merci.

**M. le Président** : Merci. Jean-Marie souhaite intervenir une deuxième fois. Si tu pouvais être un peu bref, parce que je vois que les débats s'allongent.

**M. SERMIER** : Conformément aux propositions faites au début, nous pouvons faire deux interventions. Je n'en ferai donc que deux, je vous rassure. Je constate que finalement, une chose est claire : tout le monde souhaite que cela change à la Région. Comptez sur moi pour essayer de m'y employer dans les prochaines semaines. En tout cas, deux fausses informations ont été véhiculées. L'hydrogène n'est pas pour après-demain. Le 21 septembre dernier, Airbus a annoncé qu'il serait le premier avionneur à zéro émission de CO<sub>2</sub> en 2035. Certes, 2035, c'est dans 14 ans, mais que représentent 14 ans ? Ce sont deux mandats. Certains seront encore là dans 14 ans. Je pense qu'aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que cela n'existe pas. Nous sommes aujourd'hui sur une technologie de rupture. Il faut bien se mettre dans la tête qu'effectivement, l'ensemble de la stratégie des avions était d'aller sur du « zéro émission ».

Je veux bien que l'on compare Dijon et Dole, mais on compare des choses qui ne sont pas du tout comparables. Je ne vais pas prendre les chiffres de cette année, reconnaissez-le, mais avant la crise sanitaire, on était à plus de 130 000 voyageurs sur la plateforme de Tavaux, contre moins de 3 500 sur Dijon. Ce n'est absolument pas la même chose. Je pense qu'il ne s'agit pas de savoir si nous voulons garder l'un ou l'autre. Il faut fermer un aéroport, parce qu'il se trouve être dans une zone urbaine, et aujourd'hui, nous avons comme aéroport et plateforme régionale, une seule plateforme, celle de Tavaux. Je crois que nous ne pouvons pas comparer les deux.

Puisque nous nous sommes lancés dans un débat politique au sens noble du terme, Monsieur PRAT, on voit bien nos différences, vous les assumez et je les assume. Vous nous dites : « *pour l'avenir de la planète, restez chez vous. Ne voyagez plus, parce que cela produit des effets négatifs* ». Nous vous disons : « *pour l'avenir de la planète, il faut continuer à voyager, parce qu'on n'a pas le droit* ». De quel droit les gens de mon âge, qui commencent à vieillir, imposeraient-ils à leurs enfants et petits-enfants d'éviter de faire ce qu'ils ont fait eux sans problème pendant des décennies ? De quel droit ? Sachant qu'aujourd'hui, nous avons la technologie pour aller sur la zéro émission. Je vous dis que l'avenir n'est pas dans la décroissance, Monsieur PRAT. C'est notre différence, vous l'assumez et je l'assume. Ce n'est pas la décroissance, mais une croissance décarbonée et nous croyons en la science. Comment ne pas croire en la science quand on est à Dole et que l'on a vu ce lieu où Pasteur est né ?

**M. le Président** : Merci de tous ces débats. Ako, pour une deuxième prise de parole.

**M. HAMDAOUI** : Je regrette que la politique politicienne se soit invitée ce soir dans notre Conseil Communautaire, que la campagne régionale se lance ici, et que nous parlions de cela. Je trouve cela vraiment regrettable.

Pour en revenir à la délibération, ce qui est important, je crois, c'est que l'on nous demande d'attribuer 150 000 euros à un outil facteur d'attractivité. Je suis déjà intervenu sur le sujet. Je crois que là-dessus que nous devons nous focaliser pour savoir si nous apportons ces 150 000 euros à quelque chose d'attractif ou non. Je demande solennellement, Monsieur le Président, que l'on nous donne des éléments pour pouvoir nous déterminer sur cette notion d'attractivité du territoire, que l'on nous dise combien de touristes sont venus sur notre territoire grâce à cet aéroport, combien d'entreprises sont venues s'installer sur notre territoire. Je pense que le facteur d'attractivité est la richesse de nos communes qui peut faire que nous pouvons développer un nouveau tourisme sur notre territoire.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous d'autres remarques ?

**M. CHAMPANHET** : Merci, Monsieur le Président. Je ne veux pas redire des choses déjà dites. Je soutiens cet aéroport, parce que premièrement même si l'on trouve que les compagnies low-cost n'apportent pas grand-chose en termes d'économie sur notre territoire, il faut penser que cela a quand même permis à quelques Jurassiens qui avaient de tout petits moyens d'aller un peu à l'étranger, ce qui est quand même une bonne chose. J'entends dire beaucoup de choses sur Dijon, sur Dole, etc. Je vais soutenir Jean-Marie à ce niveau en vous invitant à aller à l'aéroport de Dijon. Je circule un peu en avion. Il n'y a plus de contrôleur, il n'y a plus qu'un opérateur à FIS (*Flight Information Service*). Ce n'est donc pas un opérateur de l'aviation civile. Pour l'avoir visité dernièrement dans le cadre du groupement aérien de la gendarmerie, il y a beaucoup d'équipements d'atterrissage de radionavigation qui ont été désarmés. On ne reviendra jamais en arrière.

Je voudrais simplement rappeler qu'à Dole, nous avons une grande piste, des approches en automatique. Je suis à Dole depuis près de 35 ans. Un de mes amis avec qui j'ai appris à piloter était instructeur chez Air France. Il ne venait jamais à Dole dans le cadre des formations, du service de la formation aéronautique et du contrôle technique, parce qu'il n'y avait rien d'intéressant il y a 20 ans. Aujourd'hui, il y a des approches automatiques, du contrôle, un radio-compas, et je pense qu'il faut vraiment essayer de le faire évoluer. La politique régionale n'est peut-être pas bonne, et c'est même certain, mais le but ce soir n'est pas d'en parler. Je pense qu'il faut soutenir cet aéroport, essayer de le faire vivre et avoir une politique un peu agressive à ce niveau. Merci.

**M. le Président** : Avant de mettre cette délibération au vote, je vais quand même vous faire part de quelques réflexions. Ako, j'aime bien ta réflexion lorsque tu dis que tu regrettes que le débat sur les élections régionales s'invite ici. Je te rappelle que tu étais déjà élu au mandat précédent, et nous avons discuté sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) que vous connaissez. Nous avons eu un débat, et nous sommes une des rares collectivités en Bourgogne-Franche-Comté qui a voté contre. Pourquoi avons-nous voté contre ? Notamment parce que nous estimions que cet équipement qui est absolument un atout et une chance pour notre territoire n'a pas été pris en compte dans le schéma régional. C'est quand même bien une volonté de la Région.

Tout le monde est bien d'accord ici pour dire que si la Région avait bien assumé son rôle en disant : « *c'est un aéroport régional* », on aurait encore plus de développement. Tu connais les chiffres, mais je veux bien les rappeler : il y a eu 130 000 voyageurs en 2019, le flux entrant étant évalué à 10 %. C'est vrai que c'est peu, mais nous pouvons faire plus, notamment en développant le tourisme. Dans la mesure où nous avons une vision du tourisme Bourgogne-Franche-Comté, il est évident que nous aurons un atout supplémentaire pour faire vivre cet équipement. Comme rappelé par les uns et les autres, nous qui sommes sur notre territoire et qui avons cet outil, il est évident que nous n'en construirions pas un, mais comme nous l'avons, ce serait vraiment se sacrifier que de ne pas soutenir cet aéroport qui est porté, rappelons-le, à bout de bras par le département du Jura pour l'instant, avec les difficultés que cela représente, et Jean-Baptiste l'a rappelé.

Les gens du Haut-Jura voient notre aéroport d'un peu loin, mais ils le soutiennent, parce qu'ils savent, et tout le monde sait que c'est un atout supplémentaire pour le désenclavement de notre territoire. Je pense que nous devons justement avoir cette vision à long terme évoquée à plusieurs reprises. Je ne vais pas reprendre tous les arguments, mais je voudrais rappeler cela. Je trouve normal que nous intégrions ce débat dans le cadre d'une politique régionale. C'est la moindre des choses, parce que nous en sommes tous intimement persuadés. Je pense que les arguments des uns et des autres ont été développés. Je vous propose de mettre au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 7 oppositions et 3 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 7 oppositions et 3 abstentions, approuve la notice concernant la convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le soutien à l'aéroport de Dole Jura.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice suivante. La parole est à Jean-Yves ROY.

#### **NOTICE N° 17 : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DETAIL POUR L'ANNEE 2021**

**M. ROY** : Bonsoir. La loi Macron et son décret d'application n° 2015-1173 du 23 septembre 2015 ont instauré une réforme du travail dominical, proposant notamment l'évolution du nombre de

dimanches ouvrables autorisés par le Maire de cinq à douze. La proposition porte pour l'année 2021 sur 7 dimanches au cours desquels l'ouverture sera autorisée, soit :

- le 23 mai 2021 : dans le cadre de Cirques et Fanfare ;
- le 26 septembre 2021 : dans le cadre du Week-end gourmand du Chat perché, sous réserve de la confirmation de la date par les organisateurs ;
- le 28 novembre 2021 : Noël ;
- le 5 décembre 2021 : Noël ;
- le 12 décembre 2021 : Noël ;
- le 19 décembre 2021 : Noël ;
- le 26 décembre 2021 : Nouvel An.

En cas de décision favorable, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les Maires des communes concernées à déroger à 7 reprises pour l'année civile 2021, à l'obligation de repos dominical, conformément à l'article 3132-26 du Code du travail, et suivant le calendrier précisé ci-dessus.

**M. le Président** : J'ajoute deux observations. Cet avis est proposé suite à la consultation de l'Office de Commerce, donc des professionnels qui nous ont donné leur accord pour cette vision. Évidemment, elle est liée comme si tout allait normalement, c'est-à-dire comme si la crise sanitaire était derrière nous. Il est possible, voire probable, que d'autres dispositions nationales risquent d'être instaurées compte tenu du contexte que nous connaissons. Nous faisons les choses comme elles doivent être faites. Y a-t-il des questions sur ce débat ?

**Mme BORNECK** : Excusez-moi, je vais poser la même question que celle que mon collègue a posée en Conseil Municipal cette semaine. Si jamais il y avait une demande des commerçants pour ouvrir pendant la période de soldes, étant donné que nous sommes dans un contexte particulier où il y a eu un grand manque à gagner, reverriez-vous les possibilités d'ouverture de dates ?

**M. le Président** : Je suis tout à fait favorable à cela, mais le problème concerne l'environnement juridique. Là, nous sommes encadrés, nous ne décidons pas tout cela. Si, compte tenu de la crise sanitaire, des dispositions nouvelles étaient proposées, évidemment, nous ne manquerions pas de consulter notre Office de Commerce et de prendre des dispositions en la matière, surtout à la demande des commerçants, bien évidemment.

**M. HAMDAOUI** : Nous avons bien le droit d'autoriser 12 ouvertures par an. Là, nous sommes à 7. Ce nombre pourrait donc être augmenté. Cela ne poserait pas de problème d'autorisation après délibération.

**M. le Président** : Sur le principe, oui, mais je sous-évalue toujours ton côté libéral qui me surprend toujours. Cela étant, tu as raison, mais le problème est qu'il faut trouver l'équilibre. Nous savons bien que les petits commerces ont du mal à ouvrir le dimanche, parce qu'ils ont moins de personnel, parce que c'est plus compliqué. Nous essayons donc de trouver quelque chose qui n'encourage pas trop non plus la grande distribution qui souvent, est plutôt gagnante dans ces « trucs ». Nous essayons donc de trouver l'équilibre, et ce sont les débats que nous avons à l'Office de Commerce.

Je rappelle aux non-initiés que l'Office de Commerce réunit justement l'ensemble des types de commerces. Il y a la grande distribution, la distribution traditionnelle de centre-ville et le commerce de zone. Nous avons donc l'ensemble des distributeurs. Cependant, je suis tout à fait d'accord pour revoir ces dispositions. Très sincèrement, je trouve que cela appartient aux commerçants. S'ils ont envie de s'investir dans des dimanches, j'y serais favorable. Avez-vous d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ces autorisations qui sont d'ailleurs confiées aux Maires, les Maires devant raisonner à l'intérieur de ces autorisations ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les dérogations au repos dominical pour les établissements de commerce de détail pour l'année 2021.*

**M. le Président** : Nous passons à la notice n° 18. La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

## **NOTICE N° 18 : ATTRIBUTION D'AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, bonsoir. Il vous est proposé ce soir d'approuver l'octroi des subventions suivantes au titre du dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises, à savoir :

- 10 000 euros à la SCI Mahalakshmi pour un hébergement touristique à Moissey ;
- 5 000 euros à Madame Katia FECTAY pour un hébergement touristique à Audelange ;
- 3 000 euros à l'association COOP AGIR de Dole ;
- 5 000 euros pour le camping de Pasquier à Dole ;
- 3 000 euros pour un garage automobile (garage Auto Service) à Authume ;
- 200 000 euros pour la SA Majestic Cinémas, le multiplexe de Dole.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver ces propositions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions.

**M. le Président** : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprises.*

**M. le Président** : Claire, tu poursuis avec la notice suivante.

## **NOTICE N° 19 : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION D'OCTROI DES AIDES PAR LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ET D'AUTORISATION D'INTERVENTION AU GRAND DOLE POUR LE FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Chers collègues, permettez en introduction que je vous fasse un petit rappel de tous les dispositifs qu'a activé la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour venir en aide aux entreprises, notamment aux entreprises de moins de 10 salariés. Dès la fin du mois de mars, je vous rappelle que nous avons mobilisé 200 000 euros pour les prêts d'honneur notamment pour des entreprises qui n'étaient pas éligibles aux différents dispositifs, soit de l'État, soit de la Région. Cet été, à l'unanimité, nous avons voté le dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises et à l'unanimité également, l'abondement au fonds régional des territoires qui permet d'octroyer des aides à l'investissement. Dernièrement, vous l'avez vu, l'Office de Commerce s'est mobilisé très fortement pour permettre à tous les commerçants du territoire d'utiliser gratuitement le site de vente en ligne « achetezadole », et l'offre commerciale des chèques KDole avec 20 % de bonus rencontre un vrai succès.

Je sais également que dans vos communes, vous avez des budgets d'investissement maintenus qui participent au soutien de notre économie locale. Lors du dernier Conseil Communautaire de septembre, nous avons validé le fonds régional des territoires qui permet d'apporter une aide en investissement aux petites entreprises. Vous le savez bien, la principale préoccupation des entreprises en cette période ne concerne pas l'investissement, malheureusement, mais c'est bien évidemment le fonctionnement et la trésorerie. Aussi, ce soir, je vous propose un avenant à la convention que nous avons signé en septembre pour permettre d'attribuer des aides au fonctionnement des entreprises (c'est toujours la même cible, celles de moins de 10 salariés) et de valider l'abondement de ce fonds à hauteur de 2 euros par habitant, soit 108 000 euros, sachant que la Région met elle aussi 2 euros par habitant.

Ainsi, nous disposerons d'un fonds de 220 000 euros, auxquels il faut ajouter les 271 000 euros votés en septembre, soit près de 500 000 euros pour venir en soutien à nos petites entreprises. Je vous rappelle que sur les 500 000 euros, environ 300 000 euros nous viennent de la Région. L'information que je vous invite à communiquer auprès de vos entreprises, notamment celles en difficulté, est de s'adresser à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons un numéro unique, une adresse email unique et nous sommes là pour répondre aux entreprises. En pratique, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole reçoit les demandes. Celles-ci sont examinées. Nous vérifions dans un premier temps que toutes les aides ont été mobilisées. Ensuite, nous avons un comité d'attribution avec Initiative Dole Territoire qui détermine le montant. Le Bureau Communautaire valide l'octroi de la subvention.

Nous traiterons toutes les demandes au cas par cas, car toutes les situations sont différentes. Comprenez bien que la situation d'un coiffeur qui était fermé en novembre et qui a pu rouvrir en décembre est différente d'un restaurateur qui ne sait pas quand il va rouvrir. En résumé, dès que nous pourrions nous réunir en Commission économique, je vous présenterai tous les dossiers, toutes les demandes et toutes les aides attribuées. Je vous propose ce soir de valider l'avenant et l'abondement du fonds à hauteur de 2 euros par habitant.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions ? Je crois que c'était bien que Claire rappelle un peu tous nos engagements, parce que nous sommes dans une situation très complexe, vous le savez. Je voudrais dire deux choses. Nous avons cette politique où nous mettons des fonds à disposition. Nous avons un comité d'engagement qui donne une neutralité, qui permet d'étudier les dossiers au cas par cas, parce que nous n'avons pas de critères généraux, c'est très complexe. Je pense qu'il y a des situations qu'il faut étudier et examiner une par une. Je rappelle aussi que nous avons mis en place une cellule de crise présidée par Claire. Elle nous permet toutes les semaines d'examiner les dossiers qui passent, sachant que cette cellule de crise réunit les consulaires que sont les trois Chambres de Commerce, d'Artisanat et d'Agriculture, le service économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, des experts-comptables, des banquiers et des professionnels qui nous permettent d'avoir une vision générale, autant que faire se peut, sur notre territoire.

Sachez-le, Claire l'a rappelé. Si vous avez des entreprises en difficulté dans vos communes, qu'elles n'hésitent pas à nous appeler. Très honnêtement, pour avoir fait un point très récemment avec la Chambre de Commerce, la grande inquiétude de tous, ce n'est pas tellement en ce moment, puisqu'en ce moment, nous n'allons pas dire que cela va pour tout le monde, mais cela va relativement bien dans la mesure où il existe de nombreuses dispositions d'accompagnements nationaux, que ce soit des reports de charges ou des exonérations, qui permettent de passer le cap. Il y a des aides bien concrètes. Par contre, tout le monde appréhende le printemps, une fois que nous serons déconfinés, parce que les dettes se seront empilées. Pour les entreprises qui auront eu du mal à équilibrer leurs comptes, quand il faut en plus aller rechercher des dettes antérieures, ce sera plus compliqué.

Les ennuis risquent donc de commencer probablement au printemps. C'est ce que craint tout le monde, sachant que tout n'est pas catastrophique non plus. Certains secteurs s'en sortent bien, certains n'ont pas été trop touchés par la crise. Tout n'est pas noir non plus, mais ceux qui sont touchés le sont très sérieusement. Voilà les quelques commentaires personnels que je voulais faire. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets cette notice au vote. Il s'agit de valider cette convention telle qu'elle est annexée, et dont Claire vous a donné le résumé. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la signature d'un avenant à la convention de délégation d'octroi des aides par la région Bourgogne Franche-Comté et d'autorisation d'intervention au Grand Dole pour le fonds régional des territoires.*

**M. le Président** : La parole est à Jean-Yves ROY pour présenter la notice suivante.

### **NOTICE N° 20 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2021**

**M. ROY** : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole conduit depuis plusieurs années une action forte et ciblée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. En complément, le programme annuel Emploi-Insertion a pour objectifs de mobiliser les publics en difficulté vers l'emploi, de coordonner les opérations entre les secteurs sociaux, économiques et institutionnels et de soutenir les entreprises dans la création d'activités et le développement de l'emploi.

De fait, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé son nouvel appel à projets pour l'année 2021 pour soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés. Au regard de l'enveloppe financière réservée et des orientations de l'appel à projets, il est proposé d'apporter un soutien financier à 11 actions, totalisant 139 parcours, appelant une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 000 euros (montant maximal, bonifications comprises). La programmation 2021 est précisée dans le tableau annexé au présent rapport.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :



- d'approuver le programme de subvention délivré dans le cadre du projet Emploi-Insertion 2021 selon la répartition proposée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir fixant pour l'exercice 2021 les modalités de versement et de contrôle des sommes versées, avec chacune des structures citées.

**M. le Président** : Merci. Sachant que l'économie sociale et solidaire fait partie de notre tissu économique, qui pèse, hélas, lourdement parfois, mais évidemment, nous sommes très attentifs au suivi de toutes ces associations. Avez-vous des questions sur ces aides particulières ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'attribution de subventions dans le cadre de la Programmation Emploi-Insertion 2021.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la notice n° 21.

**NOTICE N° 21 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZB N° 20 A LA COMMUNE DE ROCHEFORT-SUR-NENON**

**NOTICE N° 22 : CESSIION DE LA PARCELLE ZB N° 20 SITUEE A ROCHEFORT-SUR-NENON A LA SOCIETE CERELIA**

*Les notices n° 21 et 22 sont présentées conjointement.*

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Merci, Monsieur le Président. Les notices n° 21 et 22 sont liées.

La première vous propose d'acquérir une petite parcelle de 1 623 mètres carrés à Rochefort-sur-Nenon au prix de 5 euros du mètre carré.

Dans la notice n° 22, il vous est proposé de revendre cette même parcelle à la société CERELIA au prix de 10 euros du mètre carré.

**M. le Président** : Ne soyez pas choqués par la différence de prix, mais une règle du jeu a été votée et délibérée dans le mandat précédent. Lorsque la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris la compétence des zones économiques, elle s'est engagée à indemniser les communes au prix du moment où nous avons fait cette convention. Or il se trouve que, maintenant que nous avons l'ensemble des zones, nous avons réexaminé l'ensemble des prix des terres de toutes les zones économiques, et nous avons mis des prix courants. En l'occurrence, nous revendons 10 euros quelque chose que nous achetons 5 euros, mais il faut rappeler que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole assure toute la maintenance, sous la surveillance très attentive du Maire de Rochefort-sur-Nenon, bien évidemment.

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Je précise que c'est le deuxième dossier où nous revendons à un prix supérieur à celui d'achat. Jusqu'à présent, nous revendons au même prix.

**M. le Président** : Avez-vous des questions sur ces deux notices ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets au vote tout d'abord l'acquisition à Rochefort-sur-Nenon. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB n° 20 à la Commune de Rochefort-sur-Nenon.*

**M. le Président** : Le vote suivant concerne la vente à CERELIA. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la cession de la parcelle ZB n° 20 située à Rochefort-sur-Nenon à la société CERELIA.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la notice suivante concernant la SCI INVEST 39.

### **NOTICE N° 23 : CESSIION DE TERRAIN A LA SCI INVEST 39**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Je vous propose ce soir :

- de valider une vente à la SCI INVEST 39, plus connue sous le nom de 2H, entreprise spécialisée en charpente métallique et située à Tavaux ;
- de vendre une parcelle de 4 500 mètres carrés au prix de 30 euros du mètre carré ;
- donc de valider cette vente.

**M. le Président** : Merci. Avez-vous des questions sur cette cession ? Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous en remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la cession de terrain à la SCI INVEST 39.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les travaux au CAN.

### **NOTICE N° 24 : ENGAGEMENT DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU CENTRE D'ACTIVITES NOUVELLES DU GRAND DOLE**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Depuis 2018, nous accueillons au CAN la start-up AFULUDINE, société spécialisée en chimie, qui nous a rendu un précieux service pendant la crise, puisqu'elle a fourni des tonnes de gel hydroalcoolique. Cette entreprise est soumise à autorisation au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) est venue vérifier les travaux fin janvier 2020. Il s'avère qu'il y a pour 32 000 euros de travaux supplémentaires à réaliser. Il est proposé que l'État en prenne 40 %, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole 40 % et l'entreprise 20 %. Vous avez le tableau des dépenses joint à votre dossier. Il vous est proposé d'engager ces travaux.

**M. le Président** : Merci. Je crois que c'est une entreprise intéressante pour notre secteur. C'est donc plutôt une bonne opération que de la soutenir. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'engagement de travaux complémentaires au Centre d'Activités Nouvelles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Claire, tu poursuis avec la notice suivante.

### **NOTICE N° 25 : DENOMINATION DE VOIE EN ZONE D'ACTIVITES ÉCONOMIQUES**

**Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE** : Cette notice concerne la commune de Brevans. Je vous propose de retenir la dénomination Edme Mariotte, tel que nous l'a proposée la commune de Brevans.

**M. le Président** : Le Maire de Brevans souhaite-t-il intervenir ? J'imagine qu'il approuve la proposition, puisqu'il nous l'a proposée.

**M. GINDRE** : Oui, tout à fait. Nous avons cherché quelqu'un en phase avec le site, c'est-à-dire que d'un côté, nous avons la méthanisation, et de l'autre, le safran. Nous avons choisi un Dijonnais, quelqu'un du territoire.

**M. le Président** : Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la nouvelle dénomination de voie en Zone d'Activités Économiques.*

**M. le Président** : Dominique TRONCIN a la parole pour la notice suivante.

## **NOTICE N° 26 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES**

**M. TRONCIN** : Il y a 25 nouveaux dossiers de propriétaires occupants portant le total annuel à 88, et 7 logements locatifs portant le total à 8 logements depuis le début de l'année. C'est ce que nous vous proposons. Ont été nouvellement attribués 360 912 euros de crédits ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et 51 000 euros d'aides de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Cela concerne 11 communes. Nous pouvons également ajouter que compte tenu de ces derniers engagements, 99,96 % de l'enveloppe ont été consommés, soit un peu plus de 1 million d'euros, ayant permis l'amélioration de 104 logements.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution nouvelle de 360 912 euros de crédits ANAH délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 8 000 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 43 000 euros de crédits au titre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) de Dole, cœur de Ville.

**M. le Président** : Merci. Ce sont tous les dossiers qui se développent dans le cadre à la fois du Plan Local d'Habitat (PLH), également sur l'OPAH, comme c'est précisé, et aussi dans la lutte contre les logements insalubres. Avez-vous des questions sur ces attributions d'aides ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la notice concernant l'attribution d'aides pour l'amélioration de l'habitat privé.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec des aides de l'ANAH.

## **NOTICE N° 27 : PROGRAMME D' ACTIONS ANAH – AVENANT N° 2**

**M. TRONCIN** : Pour l'année 2021, la stabilité des aides est conservée au maximum pour les publics éligibles. La principale évolution porte sur les niveaux de loyers mis en place sur le territoire dans le cadre du conventionnement. Les petites surfaces pourront désormais pratiquer le loyer intermédiaire. À l'inverse, les grands logements verront leur éligibilité réduite.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le programme d'actions modifié ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux notifications de subventions relevant des dispositions du programme d'actions.

**M. le Président** : Merci. Vous avez pris connaissance du programme, pour ceux que cela passionne. Avez-vous des questions particulières à poser ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'avenant n° 2 au programme d'actions ANAH.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec les aides à la pierre.

## **NOTICE N° 28 : LOGEMENT SOCIAL PUBLIC – OCTROI D'AGREMENTS ET SUBVENTIONS AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE**

**M. TRONCIN** : Les opérations figurant dans la programmation définitive sont les suivantes :

- 9 logements à Rochefort-sur-Nenon ;
- 6 logements à Dole ;
- 9 logements à Authume ;
- 9 logements à Choisey ;
- 12 logements à Tavaux.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder les agréments d'État correspondants à ces opérations, ainsi que les subventions s'y rattachant, pour un montant total de 69 303 euros ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'État, ainsi que les recettes équivalentes, aux exercices budgétaires correspondants à la livraison prévisionnelle de chaque opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

**M. le Président** : Merci de cet exposé. Avez-vous des questions ? Mathieu BERTHAUD, Président de Grand Dole Habitat ne participe pas au vote. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le logement social public et l'octroi d'agréments et subventions au titre des aides à la pierre.*

**M. le Président** : La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX pour la notice suivante.

### **NOTICE N° 29 : CONVENTION D'ABATTEMENT A LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) - AVENANTS**

**M. GAGNOUX** : Merci. Le Code Général des Impôts prévoit un abattement de 30 % de la base d'imposition à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) sur la période 2016/2020 pour les logements sociaux situés dans le périmètre d'un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Les conventions-cadre d'utilisation de l'abattement ont été signées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole et l'État le 18 mai 2016 avec Grand Dole Habitat, et le 8 décembre 2016 avec l'OPH 39. Elles font l'objet d'un avenant annuel validant les opérations effectivement réalisées. En parallèle, la loi de finances de 2019 a prolongé la période d'application des conventions d'abattement de TFPB jusqu'au 31 décembre 2022. Ceci est calé par le prolongement également des contrats de ville sur les quartiers prioritaires à la même date.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les projets d'avenants ;
- d'autoriser le Président à signer les avenants pour la période 2020/2022.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Avez-vous des questions ? Là encore, Mathieu BERTHAUD ne participe pas au vote. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les avenants à la convention d'abattement à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).*

**M. le Président** : Nous passons la parole à Séverine CALINON pour la notice suivante.

### **NOTICE N° 30 : AUTORISATION DE CESSIION DES ACTIONS DETENUES PAR GRAND DOLE HABITAT AU CAPITAL DE LA SOCIETE DE COORDINATION IDELIANS**

**Mme CALINON** : Bonsoir. La loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) contraint les organismes HLM de se regrouper. Les Offices Publics de l'Habitat ORVITIS, DOMANYS et Grand Dole Habitat ont mené courant 2019 des travaux qui ont permis de créer la société IDELIANS. Cette société IDELIANS s'est rapprochée aussi de l'OPH HAMARIS, OPH qui gère un patrimoine d'environ 6 000 logements répartis sur l'ensemble du département. Pour finaliser le processus d'adhésion d'HAMARIS, il convient d'autoriser l'OPH Grand Dole Habitat à céder une partie de ses actions détenues au capital de la société de coordination IDELIANS. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'autoriser l'OPH Grand Dole Habitat à céder 557 actions qu'il détient au capital de la société de coordination IDELIANS, d'une valeur nominale de 100 euros, au profit de l'OPH HAMARIS pour un montant total de 55 700 euros.

**M. le Président** : Merci. Vous avez compris que c'est pour intégrer un nouvel entrant dans cette société de coordination. Chaque actionnaire existant en vend un peu pour faire rentrer ce nouvel adhérent qu'est l'OPH HAMARIS de Haute-Marne. Avez-vous des questions ? Mathieu BERTHAUD ne

participe pas au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés moins 3 abstentions, approuve la notice concernant l'autorisation de cession des actions détenues par Grand Dole Habitat au capital de la société de coordination IDELIANS.*

**M. le Président** : La parole est de nouveau à Jean-Baptiste GAGNOUX pour la question suivante.

### **NOTICE N° 31 : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION REGIONALE DE COHESION URBAINE ET SOCIALE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE**

**M. GAGNOUX** : Il s'agit d'un avenant n° 2 de cette convention de cohésion urbaine et sociale qui a pour but la prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024 et l'adaptation des modalités financières d'engagement du Conseil Régional. La Région s'investira sur le volet social. Seul le quartier des Mesnils Pasteur est concerné par ces politiques. Elle s'engage à soutenir la stratégie de la cohésion sociale et urbaine en mobilisant une enveloppe de 40 000 euros, somme que nous avons déjà au titre du contrat de ville pour les associations œuvrant sur le quartier. Elle s'engage également à une intervention sur le volet urbain sur les travaux.

Il s'agit d'une possibilité d'intervention à hauteur de 500 000 euros maximum, complémentaire à celle réservée pour le Plan de Renouvellement Urbain (PRU) des Mesnils Pasteur sur la période 2018/2022. La Région pourra mobiliser maximum 1 million d'euros de crédits d'investissement pour le PRU. Je rappelle qu'elle interviendra sur l'opération énergétique et de renouvellement des gymnases des Mesnils Pasteur, qui viennent de commencer.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les dispositions ;
- d'autoriser le Président à signer cet avenant.

**M. le Président** : Merci de ces explications. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'avenant n° 2 à la Convention Régionale de cohésion urbaine et sociale de la région Bourgogne-Franche-Comté.*

**M. le Président** : Tu continues pour le contrat de canal.

### **NOTICE N° 32 : NOUVEAU PROTOCOLE DE PARTENARIAT CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN**

**M. GAGNOUX** : Par la délibération du 28 janvier dernier, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a validé le protocole de partenariat pour l'élaboration d'un contrat de canal du Rhône au Rhin (Vallée du Doubs). En raison de la situation sanitaire, la procédure de recrutement du chargé de mission a été repoussée au 1<sup>er</sup> septembre 2020. Elle a donc été effectuée.

Par ailleurs, des changements significatifs sont intervenus dans l'intervalle :

- le désengagement de la Communauté de Communes du Sud Territoire du protocole, celle-ci étant déjà engagée sur la branche Sud Alsace ;
- l'actualisation nécessaire du linéaire kilométrique de canal de chaque territoire ;
- ce qui implique l'actualisation de l'appel des participations financières de chaque territoire pour le financement du poste de chargé de mission ; pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cette participation correspond à 15,08 % du coût total, réparti entre les collectivités (contre 21 % dans le précédent protocole).

Il est nécessaire de valider un nouveau protocole de partenariat prenant en compte l'ensemble de ces nouveaux éléments. Je rappelle à ce titre qu'une première réunion a eu lieu avec les communes dites « mouillées », c'est-à-dire qui ont des berges sur le canal. Nous avons acté pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole que les projets que les communes auraient le long du canal devront être connus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le 1<sup>er</sup> mars prochain, ce qui laisse un peu de temps (janvier, février) au sein des Conseils Municipaux et des

mairies des communes bordées par le canal pour réfléchir à d'éventuels investissements, améliorations, souhaits, informations, dans le cadre essentiellement du tourisme fluvial ou de ce que l'on appelle « le tourisme fluvestre », c'est-à-dire tout ce qui concerne les personnes qui se servent notamment de la véloroute le long du canal.

L'objet du contrat de canal est qu'avec la Région et les Voies Navigables de France, nous puissions, comme cela a été fait sur la partie bourguignonne de la Région, sur l'ensemble du linéaire franc-comtois, voir quelles sont les améliorations, ce que nous pouvons apporter de mieux pour les touristes et nos populations tout le long du canal. Il s'agit maintenant de réfléchir à nos projets qui pourront être financés par le Conseil Régional dans un maximum de 40 %, avec des plafonds. Toutefois, l'objet de cette première phase est d'identifier nos ambitions notamment pour le tourisme sur ce linéaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- o de valider le nouveau protocole ;
- o d'autoriser le Président à le signer ;
- o d'autoriser le Président à solliciter tous les financeurs potentiels du projet ;
- o de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées.

**M. le Président** : Merci. C'est un beau projet intéressant. Il copie un peu le canal de Bourgogne qui a été financé dans ce cadre. De nombreux projets ont été développés. Je pense que c'est porteur de projets très intéressants pour notre territoire notamment. Avez-vous des questions ou des observations sur ce contrat de canal ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le nouveau protocole de partenariat Contrat de Canal du Rhône au Rhin.*

**M. le Président** : La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE pour la notice suivante.

### **NOTICE N° 33 : ADHESION A L'EPCC SALINE ROYALE D'ARC-ET-SENANS**

**M. LEFÈVRE** : Merci, Monsieur le Président. Il est proposé à l'assemblée d'adhérer à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) de la Saline royale d'Arc-et-Senans. De quoi s'agit-il ? Il s'agit en fait du rayonnement de notre territoire et d'appuyer le rayonnement notamment touristique de notre territoire. Ce tourisme ne s'appuie pas uniquement sur les pierres, mais aussi sur la biodiversité et sur l'ensemble vert. Nous avons eu des occasions en Bureau Communautaire de parler notamment de la place de la forêt de Chaux. Puisque nous en parlons tout à l'heure, l'idée est d'appuyer le rayonnement touristique de notre territoire sur la locomotive touristique de la Région. Si nous voulons nous développer, nous nous accrochons à une locomotive, non pas à une draine. La locomotive est clairement la Saline royale.

Pour celles et ceux qui, comme moi, sont sur ce territoire depuis très longtemps, nous avons vu évoluer cet équipement. Qui imaginait il y a 30 ou 40 ans, quand on allait faire une visite à la Saline qui comportait seulement quelques pauvres salles d'exposition, ce que cela allait devenir aujourd'hui ? Je pense que cela démontre comment, justement, le patrimoine peut être un élément de la dynamique économique d'un territoire. L'idée est donc vraiment de s'appuyer sur la Saline. Pour ce faire, encore faut-il être autour de la table des décisions ? C'est ce qui est proposé par cette délibération en ajoutant d'ailleurs que des opérations avaient déjà été menées et présentées à cette assemblée. Je pense notamment à des concerts menés par Jordi SAVALL au Conseil Municipal de Dole. Le montant de la contribution qui accompagne d'ailleurs le retour du Département du Jura dans le Conseil d'Administration de l'EPCC s'élèverait à 10 000 euros par an maximum.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à l'EPCC de la Saline Royale d'Arc-et-Senans ;
- o d'approuver le montant de la contribution annuelle de 10 000 euros par an pour les trois prochaines années (2021/2023), étant entendu que, au-delà de cette période, une augmentation de la contribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole devra être obligatoirement validée évidemment par l'assemblée délibérante ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

**M. le Président** : Merci de ces explications. C'est vrai que cette Saline d'Arc-et-Senans est un atout fort de notre région, de notre territoire. Que nous participions à son développement nous semble au Bureau être une opportunité. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'adhésion à l'EPCC de la Saline Royale d'Arc-et-Senans.*

**M. le Président** : Nous passons à la question suivante. Olivier MEUGIN étant absent pour des raisons de confinement, je me propose pour présenter la question qu'il devait soumettre à votre vote.

#### **NOTICE N° 34 : NATURA 2000 – RENOUVELLEMENT DU ROLE D'OPERATEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

**M. le Président** : Vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est opératrice et responsable de la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000. À ce titre, nous bénéficions d'un financement mixte État (37 %) et Union Européenne (63 %). C'est destiné à l'animation des sites en les dotant de moyens humains et matériels. Nous sommes désignés pour trois ans renouvelables. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver que la Communauté d'agglomération du Grand Dole poursuive pour la période 2021/2023 sa fonction de structure opératrice des sites Natura 2000 « Massif de la Serre », « Forêt de Chaux », et « Côte de Château-le-Bois et Gouffre du Creux à Pépé ». Avez-vous des questions sur le prolongement de cette mission Natura 2000 ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le renouvellement du rôle d'opérateur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole des sites Natura 2000.*

**M. le Président** : Maintenant que nous sommes opérateurs, nous devons proposer un programme. C'est l'objet de la question suivante.

#### **NOTICE N° 35 : NATURA 2000 – ANIMATION DES SITES NATURA 2000 – ANNEE 2021**

**M. le Président** : En tant qu'opératrice, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est responsable de la mise en œuvre des documents d'objectif des sites Natura 2000. Elle bénéficie pour se faire d'un financement mixte pour lequel nous venons de délibérer. La région Bourgogne-Franche-Comté gère les fonds européens. La mobilisation des crédits se fait par le biais d'appels à projets annuels. De la même façon, l'animation des mesures agroenvironnementales relève d'un appel à projets annuel, le PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique).

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de déposer un projet « Animation Natura 2000 » pour l'année 2021, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État en charge de ces dossiers, et en optimisant la demande de financements pour servir au mieux les objectifs à atteindre sur les sites Natura 2000 ;
- de déposer un projet « Études Natura 2000 » pour l'année 2021, complété d'une projection pour les années suivantes, en priorisant les besoins selon le critère d'utilisation opérationnelle des données, selon les consignes et le calendrier délivrés par les services de l'État ;
- de déposer un nouvel appel à projets PAEC pour 2021 conforme aux objectifs définis dans le précédent PAEC, ou tout autre dispositif de contractualisation s'y substituant, selon les consignes et le calendrier des services de l'État et de la Région ;
- m'autoriser à signer tous ces documents.

Avez-vous des questions sur l'animation de ce site Natura 2000 ? S'il n'y a pas de question, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'animation des sites Natura 2000 pour l'année 2021.*

**M. le Président** : La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET pour le choix du mode de gestion du SPANC.

**NOTICE N° 36 : SPANC – CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. La loi du 3 janvier 1992, dite « loi sur l'eau », complétée par la loi du 30 décembre 2006, confie aux communes ou EPCI compétents la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif afin de garantir leur bon entretien, et ainsi contribuer à la bonne qualité de la ressource en eau. La Délégation de Service Public en cours arrive à échéance le 31 août 2021. Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en tant qu'autorité compétente pour le compte de ses communes, doit opter pour le mode de gestion de ce service public à caractère industriel et commercial à l'issue du contrat. À l'appui du rapport sur le choix du mode de gestion, et suite à l'avis du Bureau Communautaire du 12 novembre 2020, il est proposé de recourir à la délégation de service public qui apparaît comme la solution la plus adaptée à la gestion du SPANC.

Par ailleurs, prenant en compte le fait que les usagers ont bien intégré la nécessité d'entretenir leurs installations et que nombre de constructions neuves et rénovations ont recours aux micro-stations qui bénéficient d'un contrat d'entretien, il est proposé d'allonger la périodicité du contrôle de bon fonctionnement qui était fixée à 6 ans (mais peut réglementairement aller à un maximum de 10 ans) et de la fixer à 8 ans, ce qui permettrait un contrôle de l'ensemble des 2 800 installations sur la durée du contrat. Enfin, pour assurer une cohérence avec la fréquence de contrôle et fixer une échéance de contrat en fin d'année, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer la durée du contrat de délégation de service public à 8 ans et 4 mois.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'allonger la périodicité des contrôles de bon fonctionnement de 6 à 8 ans ;
- de prendre acte du choix de mode de gestion du SPANC, à savoir la Délégation de Service Public ;
- de fixer l'échéance du prochain contrat de Délégation de Service Public au 31 décembre 2029.

**M. le Président** : Merci. Comme cela a été expliqué, nous poursuivons les conventions que nous avons proposées avec le SPANC avec les amendements qui viennent d'être expliqués. Avez-vous des questions ou des observations ?

**Hervé PRAT** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers, on nous dit dans la délibération que le mode de gestion actuel est le plus adapté. Quand on regarde à la Communauté de Communes de Jura Nord, c'est une régie publique et cela fonctionne aussi très bien. Je pense que l'erreur de ne pas aller dans ce sens a été faite au départ, puisque nous aurions pu travailler en particulier en échangeant nos salariés avec cette Communauté de Communes. Toutefois, la prolongation m'inquiète le plus. Les usagers ont fait des efforts pour améliorer leurs installations suite aux contrôles effectués par notre collectivité. Si nous allongeons la durée des contrôles, leurs redevances diminueront-elles pour autant ?

**M. FERNOUX-COUTENET** : En ce qui concerne la périodicité, il est vrai qu'un effort considérable a été consenti, mais il y a aussi de plus en plus de constructions neuves avec des micro-stations comme indiqué dans le rapport. Cela permet d'avoir une nécessité moins périodique pour la bonne raison que nous avons des stations en état, ce qui permet de demander aux gens une participation moindre, puisqu'ils paient à l'opération, en plus de leur redevance normale. Nous avons une augmentation des installations, ce qui nous permet un meilleur équilibre dans le travail imposé aux personnels, et ce qui permet de s'occuper plus spécialement des personnes restrictives pour lesquelles cela demande plusieurs interventions afin de pénétrer sur leur propriété pour constater les travaux qu'il y a à faire ou le bon fonctionnement. Souvent, le fonctionnement n'est pas bon, parce que cela fait plusieurs années, voire dix ans, que rien n'a été fait sur ces stations. Nous mettons donc un effort sur celles-ci et moins sur les micro-stations.

**M. le Président** : Est-ce clair ? Cela répond-il à votre question ?

**M. PRAT** : Oui, mis à part le fait que la redevance habituelle ne baisse pas.

**M. le Président** : Honnêtement, je ne sais plus si c'est fixé dans le contrat. L'objectif n'est pas de faire de la marge sur cette DSP. Dans la mesure où il y aura moins de contrôles, les contrôles sont facturés par les prestataires au contrôle. Nos charges vont ainsi diminuer et l'équilibre sera fait. En revanche, je ne sais plus à quel moment se définit le tarif.



**M. FERNOUX-COUTENET** : Il sera défini dans la nouvelle DSP.

**M. le Président** : Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons les modalités définitives. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote ce nouveau mode de gestion choisi en délégation de service public. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 3 oppositions et 3 abstentions. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 3 oppositions et 3 abstentions, approuve la notice concernant le choix du mode de gestion pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).*

**M. le Président** : Gérard, tu poursuis avec la notice n° 37.

### **NOTICE N° 37 : COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – CONVENTIONS DE DELEGATION AVEC LES COMMUNES**

**M. FERNOUX-COUTENET** : En application de la loi NOTRe du 7 août 2015, les compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a créé des nouvelles modalités d'exercice de ces compétences intercommunales. Cette loi a donné la possibilité aux communes qui le souhaitent de demander à la communauté d'agglomération compétente au 1<sup>er</sup> janvier 2020 une délégation, par convention, de tout ou partie des compétences susmentionnées. Les compétences ainsi déléguées sont exercées au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération délégante.

Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, les communes qui avaient demandé la délégation de compétence en 2020 ont formulé une nouvelle demande pour prolonger cette délégation de compétences en 2021, hormis Choisey et Dole. Il est donc proposé au Conseil Communautaire de reconduire les délégations existantes en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2021, hormis pour les communes de Choisey et Dole. La convention, conclue entre les parties et approuvée par leurs assemblées délibérantes, précise la durée de la délégation ainsi que ses modalités d'exécution.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de statuer sur les demandes de prolongation de délégation formulées par les communes, dont vous avez la liste (Champagney, Éclans-Nenon, Foucherans, Frasne-les-Meuilières, Malange, Menotey, Peintre, Rainans, Romange, Saint-Aubin et Sampans), liste à laquelle il faut ajouter sur vos notices la commune de Parcey, une coquille s'étant glissée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de délégation des compétences Assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines avec effet jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les autres actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**M. le Président** : Merci. C'est un texte bien compliqué. Je vous précise que les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole repasseront vers chacune des communes qui délèguent. Vous vous rappelez que la loi fait que la compétence appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est donc par délégation que les communes peuvent assumer en fonction de cette délibération. Néanmoins, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est réputée fixer les tarifs et assumer les charges générées par ce service. C'est un peu compliqué, mais chaque commune sera visitée, et nous discuterons des modalités pratiques des uns et des autres. Néanmoins, nous devons prendre ces délégations en fonction des demandes des communes qui viennent d'être citées. Avez-vous des questions particulières ? S'il n'y a pas de question ni observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant les conventions de délégation avec les communes des compétences Assainissement et Gestion des Eaux pluviales urbaines.*

**M. le Président** : Nous passons à la question suivante.

**NOTICE N° 38 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DES SEMOP DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT**

**M. le Président** : Je vous rappelle que là encore, la ville de Dole avait souhaité conserver la délégation au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle n'a pas renouvelé cette demande au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette compétence revient donc tout naturellement au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En conséquence, s'agissant d'une SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit s'engager à se substituer à la Ville de Dole. La première chose à faire est que nous devons acquérir les titres que la Ville de Dole avait investis dans les deux SEMOp Eau et Assainissement. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera ainsi amenée à accueillir ses titres en fonction du prochain budget que nous voterons. C'est la première chose.

Nous devons ainsi redésigner les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui seront administrateurs au sein de ces deux SEMOp. Selon l'usage, comme nous avons fait pour les autres syndicats, je me tourne vers les maires des territoires sur lesquels sont concernées ces structures. En l'espèce, c'est la Ville de Dole. Le Maire de Dole m'a donné deux listes. Pour la SEMOp Assainissement, nous avons trois noms à nommer. Sont ainsi proposés Jean-Pierre CUINET, Catherine NONNOTTE-BOUTON et Philippe JABOVISTE. Je vous propose un vote par liste à la majorité absolue. D'autres candidats souhaitent-ils constituer une autre liste pour la SEMOp Assainissement ? Je ne vois pas d'autres candidats. Certains souhaitent-ils un vote à bulletin secret pour cette première liste ? Je ne vois personne. Pour cette première liste, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des représentants ci-dessus pour siéger au sein de la SEMOP DOLÉA Assainissement.*

**M. le Président** : De la même manière, pour la SEMOp Eau, je vous propose une liste de candidats que m'a soumis le Maire de Dole, en l'occurrence Jean-Pierre CUINET, Jean-Marie SERMIER et Maryline MIRAT. Des candidats souhaitent-ils constituer une autre liste ? Monsieur PRAT. Êtes-vous seul sur la liste ?

**M. PRAT** : Oui, mais j'aimerais faire une petite déclaration pour vous expliquer la situation, parce que je pense que les délégués découvrent les affaires de Dole, et cela les surprend peut-être un peu que je me présente face à la liste présentée par Monsieur le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 9 novembre 2020, le résultat du vote a permis d'élire trois administrateurs à DOLÉA Eau, Messieurs CUINET, SERMIER et moi-même. Vendredi dernier, les trois administrateurs ont été installés au siège de DOLÉA. J'ai participé à cette occasion à l'élection de Monsieur CUINET comme Président de DOLÉA Eau. Hier soir, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole me téléphone pour me demander si je posais à nouveau ma candidature au Conseil d'Administration de DOLÉA Eau vu que le Maire de Dole lui avait transmis une liste de trois noms. Il me semble légitime d'être candidat alors que le Conseil d'Administration était installé vendredi dernier à DOLÉA. Je souhaite que les délégués de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole respectent ce soir le résultat du vote lors du Conseil Municipal de Dole du 9 novembre dernier.

Je termine par une impression personnelle. Il ne faudrait pas que les Dolois aient le sentiment ce soir que la politique doloise se fait à la sauce marseillaise.

**M. le Président** : Si un écologiste dit cela, il sait de quoi il parle. Merci.

**M. GAGNOUX** : Monsieur le Président, chers collègues, la situation est assez simple. Vous savez dans vos communes les choix qu'ont été amenés à faire les uns les autres du transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ou non, dans le sens où la loi transfère la compétence aux EPCI. Par dérogation de l'Agglomération, il est possible de garder la compétence. Tout au long de l'année, nous avons travaillé avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur l'avenir de cette compétence en ce qui concerne la Ville de Dole. Comme vous le savez, DOLÉA gère un certain nombre d'infrastructures, dont la station d'épuration de Choisey, qui est celle de Dole. Celle-ci reçoit aussi un certain nombre d'effluents de différents secteurs autour de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La STEP (station d'épuration) de Dole et son syndicat se sont encore réunis il y a peu de temps. Bien évidemment, cela devient assez intercommunal.

C'est donc dans cet objectif que nous sommes prêts à pouvoir faire le transfert en vertu de la loi. Je souhaite naturellement, en tant que Maire, que les trois représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein du Conseil d'Administration de nos deux SEMOp qui n'interviennent actuellement que sur Dole, mais qui ont des interactions à l'échelle de l'agglomération, soient trois représentants de la Ville. Toutefois, vous comprendrez que je souhaite qu'il s'agisse de délégués favorables aux SEMOp, et non des personnes opposées à l'outil créé. Je crois qu'il est assez légitime que les représentants au sein d'un Conseil d'Administration d'une commune soient en phase avec l'outil en tant que tel.

**M. le Président** : Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres candidats ?

**Mme JARROT-MERMET** : Je ne me porte pas candidate, mais je vais me permettre quelques sentiments par rapport à ce que nous vivons là. Je vais me considérer encore comme nouvel élu. Il m'est donc encore difficile de prendre la parole devant cette instance, mais je ne comprends pas le choix de Monsieur le Maire de Dole de ne pas reprendre la liste des trois noms qui ont été élus. J'ai assisté au vote. Il n'y a pas eu tromperie sur le vote. C'est donc une façon claire d'évincer Monsieur PRAT. On nous avait fait un accueil bienveillant lors de l'installation du Conseil Communautaire. Nous souhaitons une opposition constructive. Là, on nous écarte carrément. J'avoue que je ne comprends pas, mais je vais garder mes interrogations et continuer d'observer le fonctionnement. Merci.

**M. le Président** : Vous n'êtes donc pas candidate. C'est simplement une intervention. Y a-t-il d'autres interventions ? Avant de mettre au vote, pour éclairer tout le monde, il me semble important de rappeler que cette SEMOp est une société par action simplifiée, une société de droit privé qui a 6 administrateurs, 3 émanant de Suez et 3 venant de la collectivité. Il paraît donc logique que le Maire de Dole et moi-même souhaitions pouvoir maîtriser cette structure. Si nous n'avons pas une confiance absolue en nos administrateurs que nous allons désigner, nous ne sommes plus en capacité de garder la majorité.

Aujourd'hui, la règle du jeu veut que le Président du Conseil d'Administration soit un Président de la collectivité, ce qui veut dire qu'en cas d'égalité des votes, le vote du Président est prépondérant. C'est donc absolument stratégique. Quand vous dites que nous voulons vous écarter, nous écartons simplement les gens qui ne souhaitent pas forcément participer à une action que nous menons ici. Je pense qu'il est logique que dans un exécutif, nous essayions de mettre tout en œuvre pour que nos candidats puissent gérer en fonction des politiques que nous mettons en œuvre.

Monsieur PRAT, pour une deuxième intervention.

**M. PRAT** : Ce sera la dernière. Vendredi dernier, lorsque les administrateurs de la SEMOp DOLÉA m'ont vu arriver, je n'ai pas eu l'impression qu'ils tremblaient. J'ai voté sans état d'âme pour Monsieur CUINET qui me semble avoir agi en toute transparence dans le mandat précédent. Je crois qu'un procès d'intention m'est fait. À partir du moment où les choses sont transparentes, vous le savez, il n'y a aucun problème pour travailler dans toutes les circonstances et quels que soient les organismes.

**M. le Président** : Heureusement, dans le cadre du règlement intérieur, nous ne faisons trembler personne ici. Ce n'est pas en ces termes que cela se pose, et vous le savez bien. On peut toujours tourner autour du pot, mais vous connaissez la réalité. Nous avons donc deux listes en présence, la liste 1 composée de Jean-Pierre CUINET, Jean-Marie SERMIER et Maryline MIRAT, et la liste 2 constituée de Monsieur PRAT. Nous avons donc à voter soit pour la liste 1, soit pour la liste 2. Je vous demande si quelqu'un s'oppose à un vote à main levée.

**Mme JARROT-MERMET** : Pouvons-nous voter à bulletin secret, s'il vous plaît ?

**M. le Président** : Nous mettons en place ce vote. Pour que ce soit bien clair, vous votez soit pour la liste 1, soit pour la liste 2. Il est inutile d'indiquer les noms, puisqu'il n'y aura pas de confusion. Vous indiquez simplement pour quelle liste vous votez. Vous n'êtes pas obligés de reprendre les noms. Vous ne pouvez pas panacher. La liste 1 ne serait pas complète si vous n'indiquez que deux noms. Si vous indiquez d'autres noms pour la liste 2, le bulletin sera annulé.

Nous rappelons les pouvoirs qui sont les suivants : Nicolas GOMET à Laetitia JARROT-MERMET, Olivier MEUGIN à Jean-Pascal FICHÈRE, Patrick JACQUOT à Maurice HOFFMANN, Annie PERNOUX à Jean-Yves ROY, Olivier LACROIX à Alain DIEBOLT, Isabelle DELAINE à Catherine DEMORTIER.

Laetitia JARROT-MERMET, Maurice HOFFMANN, Jean-Yves ROY, Alain DIEBOLT, Catherine DEMORTIER et moi-même aurons ainsi deux votes. Je vous propose de désigner Messieurs FERNOUX-COUTENET et DOUZENEL comme assesseurs. Je vous laisse passer parmi nous. Avec les absents, il y aura 80 votes.

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

**M. HAMDAOUI** : Ne peut-on pas passer aux délibérations suivantes ? Nous reviendrons aux résultats du vote ensuite.

**M. le Président** : Non, puisque les délégués sont là. Ils ne pourront pas participer aux débats normalement. Il faut respecter la démocratie. Elle prend du temps.

*Il est procédé au dépouillement des bulletins.*

**M. le Président** : Voici les résultats. Il y a 76 votants. La liste 1 obtient 55 voix, la liste 2, 17 voix. Il y a 3 bulletins blancs et un nul. La liste 1 constituée de Messieurs CUINET, SERMIER et Madame MIRAT est élue.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés par 55 voix pour, approuve la liste 1 constituée de Jean-Pierre CUINET, Jean-Marie SERMIER et Maryline MIRAT pour siéger au sein de la SEMOp DOLÉA Eau.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec la notice n° 39. La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET.

### **NOTICE N° 39 : TRANSFERT DES EXCEDENTS/DEFICITS DU BUDGET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, celui-ci doit s'accompagner pour les communes concernées, de la clôture du budget annexe communal, entraînant le transfert de l'actif et du passif dans le budget général de la commune et la mise à disposition à titre obligatoire des biens nécessaires à l'exercice du service, ainsi que les droits et obligations y afférents. Le transfert des excédents et des déficits doit donner lieu à des délibérations concordantes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et des communes concernées sur la base des résultats de fonctionnement d'investissement inscrits au budget annexe Assainissement 2019 de ces communes.

Compte tenu des décisions prises par les communes, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe du transfert de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les résultats de fonctionnement selon les détails que vous avez sous les yeux. Cela vous fait un total pour l'affermage de +6 198 euros et l'attribution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 4 902,27 euros. Vous avez sous les yeux les différentes communes en régie. En régie, vous avez un fonctionnement de 223 329,18 euros, avec une attribution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 182 558,88 euros. Cela fait un total général de 229 527,91 euros et 187 461,15 euros. Vous avez certaines communes en déficit, comme Crissey ou Brevans, le déficit le plus important étant celui de la commune de Moissey.

**M. le Président** : Merci. Vous avez le tableau.

**M. FERNOUX-COUTENET** : Vous avez en annexe les résultats d'investissement selon le détail suivant. En affermage, vous avez -101 086,90 euros en investissement pour 2019, 117 600,01 euros en attribution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et en régie, nous sommes excédentaires de 289 641,36 euros pour les investissements 2019, avec une attribution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de 232 465,05 euros. En termes de total général entre les résultats d'investissement et les résultats de fonctionnement, vous avez 188 554,46 euros en investissement, et 114 865,04 euros en attribution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'assainissement collectif à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel que figurant dans le tableau définitif qui vous a été remis sur table ;

- d'autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes et des actifs mis à disposition par les communes dans les budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

**M. le Président** : Merci. C'est un dossier un peu lourd, mais il faut l'avancer pas à pas. Curieusement, la loi n'a pas rendu obligatoires les transferts d'excédents ou de déficits. Il faut que chaque commune et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole délibèrent chacune de leur côté. Les deux délibérations doivent être concordantes, comme cela a été rappelé, pour que nous puissions réaliser les opérations. Il ne vous échappera pas que nous récupérons certains déficits, mais nous n'avons pas les excédents. C'est comme cela. Ce sont les choix faits par les élus que nous ne pouvons que respecter, même si nous ne les approuvons pas toujours, mais c'est ainsi. Avez-vous des questions ou des observations sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins 1 abstention, approuve la notice concernant le transfert des excédents/déficits du budget assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.*

**M. le Président** : Nous passons aux tarifs.

#### **NOTICE N° 40 : TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2021**

**M. FERNOUX-COUTENET** : Dans le cadre du transfert des compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il appartient depuis cette date à cette dernière de voter les tarifs applicables en assainissement, aussi bien pour les redevances d'assainissement collectif que pour les montants de la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC). Concernant les redevances d'assainissement collectif, il est proposé au Conseil Communautaire de voter pour 2021 les tarifs proposés dans le tableau annexé au présent rapport. L'ensemble des tarifs de redevance est présenté dans le tableau en annexe.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (part fixe et part variable) inscrits dans le tableau ci-annexé ;
- de supprimer la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur l'ensemble des communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vous avez la liste des communes dans le rapport que vous avez sur table.

**M. le Président** : Avez-vous des questions sur ces augmentations de tarifs ?

**M. STOLZ** : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. J'avais une question non pas sur les tarifs qui restent inchangés, mais sur la PFAC. On parle de suppression sur toutes les communes. Comme c'est sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, cela concerne-t-il aussi les communes qui ont gardé en gestion *via* la délégation, et les communes en syndicat ? Je parle de la suppression de la PFAC.

**M. le Président** : C'est supprimé partout. Cela a été la proposition du Bureau. Pour corriger vos propos, les tarifs ont quand même changé pour trois communes que sont Tavaux, Damparis et Champdivers. La partie forfaitaire qui était à 0 a été mise à 36 euros. Nous n'avons pas bougé les autres tarifs. Il y aura du rattrapage à faire, mais vous connaissez la problématique. Certains tarifs sont très bas, parce qu'il y a des investissements à faire. Il faudra donc ajuster tout cela dans le temps. À l'inverse, certains tarifs sont hauts, parce que souvent, les réseaux sont en bon état. Ils pourraient baisser dans le temps, mais nous ne nous engageons pas trop tant que nous n'avons pas le schéma directeur ni le plan de financement pluriannuel.

**M. STOLZ** : Je n'avais pas compris pourquoi c'était supprimé sur les communes sans qu'on leur demande leur avis.

**M. le Président** : C'est tout ou rien. Comme nous n'avons pas eu l'unanimité au Bureau, nous avons préféré retirer la question, mais nous pourrions peut-être la remettre en place l'année prochaine.

Nous sommes dans une situation intermédiaire qui est un peu gênante, mais c'est comme cela. Le Covid-19 n'a pas arrangé les choses. Le schéma directeur va nous permettre de programmer tous les investissements, de voir nos besoins de financement, donc de mettre en regard des tarifs et des recettes dans le futur. Ce prélèvement d'assainissement fait partie des recettes futures, mais comme nous n'avons pas une visibilité totale, le Bureau a souhaité ne pas s'engager aujourd'hui. C'est une position d'attente, mais nous ne pouvons pas dire que nous perdons un an. Ceci étant dit, ce ne sont pas des enjeux stratégiques sur le territoire. Y a-t-il d'autres questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une opposition. Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés moins une opposition, approuve la notice concernant les tarifs assainissement applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

**M. le Président** : Nous passons à la réduction des frais d'inscription à l'école de musique. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.

#### **NOTICE N° 41 : REDUCTION DES FRAIS D'INSCRIPTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DES ELEVES PARTICIPANT AUX COMMEMORATIONS PATRIOTIQUES**

**M. LEFÈVRE** : La ville de Dole fait appel aux élèves musiciens du Conservatoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour les cérémonies patriotiques. Cela fait partie du cursus artistique. Afin de récompenser l'engagement de ces participants, la Ville propose de prendre en charge financièrement la réduction des frais de scolarité de chacun des élèves volontaires, sous réserve de leurs présences à au moins quatre commémorations par an.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'application d'une réduction de 50 euros sur les frais annuels de scolarité pour les élèves participant aux commémorations patriotiques de la Ville de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la réduction des frais d'inscription à l'école de musique des élèves participant aux commémorations patriotiques.*

**M. le Président** : Nous poursuivons avec le fonctionnement du Conservatoire.

#### **NOTICE N° 42 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE – ANNEE 2020**

**M. LEFÈVRE** : Le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental) accueille presque 700 élèves. Son activité est axée sur l'enseignement musical et chorégraphique, et développe un certain nombre de classes à horaires aménagés. Son budget de fonctionnement que vous avez dans le dossier s'élève à 1 665 046 euros. L'État et le Conseil Départemental peuvent financer ces actions. Vous avez le tableau associé. Je précise notamment que les subventions d'État s'élèvent désormais à 112 500 euros. Je rappelle toujours qu'en 2015, nous étions tombés à zéro. Il y a donc une progression non négligeable de l'État pour nous accompagner. Cet accompagnement pourrait, comme je l'ai dit à certains Maires, nous permettre d'envisager des activités notamment dans un certain nombre d'écoles de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes aux montants les plus élevés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents.

**M. le Président** : Avez-vous des questions ou des observations ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la demande de subventions pour le fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole pour l'année 2020.*

**M. le Président** : Cette séance est terminée. Avant de la clore, y a-t-il des questions diverses ?

**M. TRONCIN** : Ce n'est pas une question, Monsieur le Président. Gérard a eu la gentillesse de signaler la commune de Moissesey comme étant en déficit sur l'Assainissement. Je le remercie, mais c'est sur le fonctionnement. Sur l'investissement, nous sommes en excédent. Le déficit global est à hauteur de 7 000 euros, ce qui est dérisoire. Je comprends bien que l'on vienne les retirer sur les attributions de compensation. Je n'y vois aucun inconvénient. Je ne tiens pas à ce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soit mal à l'aise.

**M. le Président** : J'ai bien noté ton intervention, et je ne veux pointer personne du doigt. La loi est mal foutue, les textes sont compliqués. Nous prendrons le temps qu'il faut pour régulariser.

Avant de lever la séance, j'ai deux informations importantes. Je profite d'avoir tout le monde sous la main.

Premièrement, comme nous n'avons pas pu faire nos contrats de territoire, nos réunions, nous avons lancé le processus Internet. Nous avons lancé les questionnaires. Je vous invite à vous en saisir et à répondre autant que faire se peut. Certaines questions sont plus de connaissance et n'ont pas un intérêt stratégique, vous en conviendrez. Elles permettent néanmoins de voir si les Conseils Municipaux connaissent la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et savent ce qu'il s'y fait. Il y a également des questions ouvertes. N'hésitez pas à remonter les informations.

Le deuxième point est plus stratégique. Vous connaissez la situation nationale et régionale. Un plan de relance est lancé au niveau national, relayé en région et que nous sommes nous-mêmes invités à poursuivre. Dans ce plan de relance, nous aurons des opportunités, des financements fléchés, notamment pour l'isolation des bâtiments. Toujours est-il que j'ai demandé à ce que les services et les communes nous remontent leur plan d'investissement pluriannuel, ce que je vous demande aussi. Il s'agit de voir dans les cinq prochaines années quels sont vos projets d'investissement pour voir si nous pouvons mettre l'ensemble en musique, peut-être vous accompagner soit par les fonds de concours si ce sont des investissements modestes, soit en allant chercher des subventions au niveau de la Région ou de l'État si ces travaux peuvent rentrer dans telle ou telle catégorie.

Si cela n'a pas encore été fait, cela va partir. Nous allons interroger tous les Maires par email. Essayez de faire ce petit exercice. Cela ne veut pas dire que vous ferez tout, mais je pense qu'il est intéressant que nous ayons une visibilité sur vos projets d'investissement. N'hésitez pas. Je vais demander aux services de contacter les Maires pour qu'ils vous aident à remplir tout cela, si vous avez des hésitations ou quoi que ce soit. Je voulais vous faire passer ce message, parce que c'est important que nous soyons prêts à monter un projet d'ensemble et qu'il puisse favoriser la relance dans l'intérêt de tous, ce que nous comprendrons tous bien volontiers.

J'en ai terminé avec les questions. Je vous remercie de votre attention. Je m'excuse d'avoir dépassé notre couvre-feu de quelque temps. À bientôt. Merci à tous.

*La séance est levée à 21 heures 40.*